

— séance —
du conseil municipal

Séance du : 6 janvier 2017
A 18 heure(s) 30
29 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. LEONARD, Mme DEBRAS, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme CABALLE, M. FOURRIER, Mme ESPOSITO, Mme RIBLET, M. POLLO, M. CASAGRANDA, Mme BOUZIANE, Mme FORFERT, M. PAULCSAK, M. CERF, M. CAELLETTE, Mme LELUBRE, Mme MAIAU, M. LEGRAND, M. BALDINI, Mme THIROLOIX, M. TERRIER, M. BEBING, M. CARRELLI, M. MEIGNEL et Mme GLOGOWSKI.

Etaient absents excusés : M. BARBIER (qui a donné procuration de vote à M. CICCONE), Mme ECKER (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL) et Mme LEDERMANN (qui a donné procuration de vote à M. BEBING).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. MORIN, Directeur Général des Services et M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet.

Secrétaire de séance : Mlle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

1) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	4
1 / Finances.....	4
1.1 / Débat d'Orientation Budgétaire 2017.....	4
1.2 / Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.....	38
1.3 / Avance sur subvention 2017 au Maizières Athlétic Club.....	38
1.4 / Tarifs – Cartes de pêche au 7 janvier 2017.....	39
2 / Ressources Humaines.....	39
2.1 / Création et suppression de postes.....	39
3 / Marchés Publics.....	40
3.1 / Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville de Maizières-lès-Metz et le Centre Communal d'Action Sociale de Maizières-lès-Metz..	40
3.2 / Avenant n° 2 au marché de confection et livraison de repas en liaison chaude à destination des restaurants scolaires, des accueils périscolaires et du Centre Multi-Accueil portant protocole d'accord transactionnel.....	41
4 / Domaine Public et Patrimoine Foncier.....	41
4.1 / Refus du transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes "Rives de Moselle".....	41
4.2 / Complément d'objectif à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme.....	42
4.3 / Convention de maîtrise foncière opérationnelle – ZIL Nord.....	42

II) QUESTION ORALE..... 43

II.1 / Mme Catherine GLOGOWSKI, Conseillère Municipale de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la fonction de Maire..... 43

Le Maire débute cette séance du Conseil Municipal en présentant ses vœux à l'Assemblée, à leurs proches, pour la Ville, la Société et le Pays. Que cette année soit l'occasion d'accomplir des projets et d'un mieux-être sur le plan économique et social mais également sur le plan de la sécurité et il pense bien évidemment à toutes les personnes de France ou à l'étranger qui ont été victimes d'actes terroristes ou ont payées de leur vie cette barbarie des temps modernes.

Le Maire informe ensuite l'Assemblée du décès de deux anciens élus de la Commune : Mme DEUTSCH et M. GUERBEUR. Au nom de leur mémoire, l'ensemble du Conseil Municipal observe une minute de silence.

Le quorum atteint, le Maire donne lecture de l'ordre du jour et souhaite l'ajout d'un point supplémentaire, à savoir : Tarifs – Cartes de pêche au 7 janvier 2017. Aucune opposition n'est émise.

Le Maire donne ensuite la possibilité aux Conseillers Municipaux de poser une question orale en fin de séance. Ainsi, Mme Catherine GLOGOWSKI, Conseillère Municipale du Groupe "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la fonction de Maire.

Le compte-rendu de la réunion 2 décembre 2016 est ensuite proposé à adoption de l'Assemblée et il est approuvé à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Mme Christine CABALLE, Adjointe au Maire, afin de donner lecture du Débat d'Orientation Budgétaire pour cette année 2017.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Finances -

1.1 / Débat d'Orientation Budgétaire 2017 -

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La loi NOTRe du 7 août 2015 précise que le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par le décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce rapport est désormais transmis au Représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre ; il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site Internet de la Commune après que le Conseil Municipal en ait pris acte.

1. Contexte économique et budgétaire

L'élaboration du Budget 2017 s'inscrit dans un cadre budgétaire national contraint par les engagements de l'Etat auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme de stabilité 2016-2019. Par construction, le Budget des Collectivités est équilibré et l'emprunt ne finance, contrairement au Budget de l'Etat, que des dépenses d'investissement.

Le concours financier de l'Etat aux Collectivités locales est passé de 56,87 milliards d'euros en 2014 à 46,12 milliards d'euros prévus pour 2017.

2017 constitue le 4ème exercice d'application de la contribution au redressement des finances publiques. Ainsi, au niveau national, la Dotation Globale de Fonctionnement s'établira en 2017 à 30,86 milliards d'euros contre 41,5 milliards d'euros en 2013.

L'article 14 du PLF 2017 traduit l'engagement présidentiel de réduction de moitié de la contribution au redressement des finances publiques 2017 du bloc communal par rapport à sa contribution 2016. Sur les budgets des villes, la contribution au redressement des finances publiques devrait donc être égale à 0,94% des recettes de fonctionnement (contre 1,87% en 2016).

Cette dernière avait conduit à une baisse de la dotation forfaitaire de la Ville de Maizières-lès-Metz de 111 661 € en 2014, 279 363 € en 2015 et 222 160 € en 2016. Ainsi, en trois petites années, la contribution au redressement des finances publiques aura diminué la dotation forfaitaire de la Collectivité de 612 184 euros alors que dans le même temps, l'Etat a continué les transferts de compétence vers les Communes.

En matière de péréquation, le PLF 2017 poursuit la politique de forte progression des enveloppes de la Dotation de Solidarité Urbaine (180 millions d'euros) et de la Dotation de Solidarité Rurale (117 millions d'euros).

Pour mémoire, cette progression n'est pas financée par une hausse de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités mais par des réallocations au sein de cette dernière.

Pour moitié, le financement est réalloué au sein de la DGF, via notamment l'écrêtement de la dotation forfaitaire.

L'autre moitié de la progression de la péréquation est financée par la minoration des variables d'ajustements constituées des allocations compensatrices des différentes exonérations fiscales décidées par l'Etat.

Par ailleurs, l'article 59 du PLF 2017 abroge l'article 150 de la LFI pour 2016 qui instaurait une nouvelle architecture de la DGF à compter de 2017.

La réforme de la DGF est ainsi renvoyée à une future loi de finances spécifique aux collectivités, l'exposé des motifs du PLF 2017 justifiant cette abrogation par la nécessité d'un paysage institutionnel stabilisé pour mener une réforme d'une telle ampleur.

Le versement de la Dotation Nationale de Péréquation dans l'enveloppe de la DSU, envisagé par le Comité des Finances Locales dans le cadre de la réforme de la DSU, est renvoyé à la réforme de la DGF.

Enfin, le fonds de soutien à l'investissement, créé par la LFI pour 2016 pour atténuer l'impact de la baisse des dotations de l'Etat sur l'investissement des collectivités, est porté de 1 à 1.2 milliards d'euros.

La moitié de ce fonds géré par les préfets de régions est fléchée vers les territoires ruraux. 600 millions d'euros sont consacrés aux grandes priorités nationales et sont accessibles aux territoires urbains. En 2016, la Ville a perçu 77 516 euros de subventions d'investissement au titre du FSIL.

2. Les indicateurs financiers et budgétaires de la commune

2.1 L'épargne

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Estimé réalisé 2016
Recettes réelles de fonctionnement	18 832 686,09 €	15 112 933,15 €	15 459 936,85 €	12 138 407,13 €	12 150 202,87 €	12 542 986,26 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 553 999,72 €	10 132 523,57 €	10 718 169,80 €	11 451 334,46 €	12 633 834,65 €	12 528 770,42 €
Épargne brute	8 278 686,37 €	4 980 409,58 €	4 741 767,05 €	667 072,67 €	1 483 451,28 €	2 214 215,84 €
Taux d'épargne brute	43,97%	32,95%	30,99%	5,49%	12,21%	17,57%
Annuité en capital de la dette	782 557,21 €	608 014,03 €	633 897,29 €	660 226,00 €	688 000,00 €	827 822,13 €
Épargne nette	7 496 129,16 €	4 372 395,55 €	4 107 869,76 €	0 416 846,67 €	7 795 451,28 €	1 386 393,71 €
Taux d'épargne nette	39,81%	28,93%	26,64%	3,43%	64,53%	11,04%

1 Recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement

2 Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

3 Épargne brute - annuité en capital de la dette

4 Épargne nette / recettes réelles de fonctionnement

Ces ratios qui mesurent la capacité d'épargner de la commune ne prennent pas en compte le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fin 2015 d'un montant de 2.483.406,58 €.

Il est à noter que dans un contexte difficile pour les collectivités territoriales, la Ville de Maizières-lès-Metz devrait connaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2016. Il trouve son origine dans la Démarche Budgétaire Proactive que la Municipalité a mise en place cette année, dans le but d'anticiper les diminutions des dotations de l'Etat tout en maintenant un haut niveau de services pour les habitants.

L'orientation stratégique de la Municipalité est de mettre en place une série de mesures internes visant à préserver la capacité de la Collectivité à investir durablement.

2.2 Une maîtrise de la dette

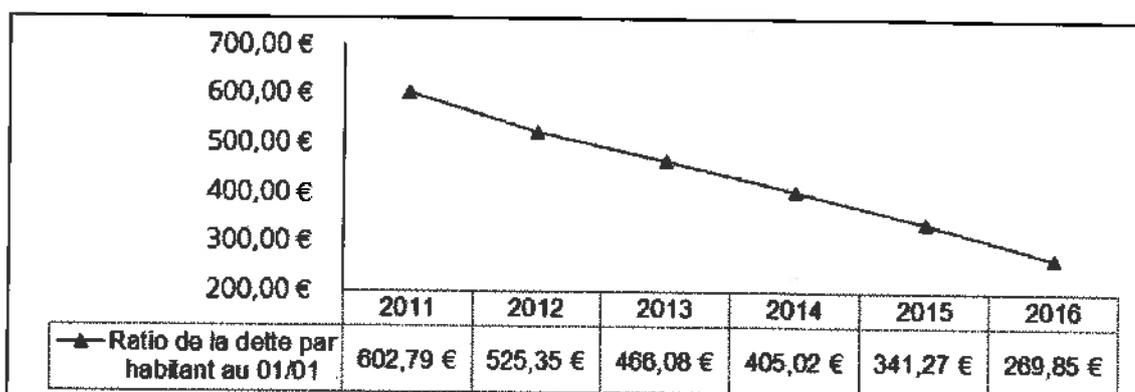
Évolution de la dette depuis 2011 :

	2011	2012	2013	2014	2015	Estimé réalisé 2016
Encours de la dette au 01/01	6 443 774,93 €	5 661 217,74 €	5 053 203,71 €	4 419 623,43 €	3 759 397,43 €	3 071 400,44 €
Annuité en capital	782 557,21 €	608 014,03 €	633 580,28 €	660 226,00 €	687 996,99 €	827 822,13 €
Dette au 01/01	5 661 217,72 €	5 053 203,71 €	4 419 623,43 €	3 759 397,43 €	3 071 400,44 €	2 243 578,31 €
Montant des intérêts au 01/01	252 400,00 €	223 696,00 €	198 116,85 €	171 488,95 €	143 629,01 €	145 135,77 €
Capacité de désendettement au 01/01 ¹	0,34	0,37	0,33	0,36	0,31	0,24
Charge de la dette ²	4,16%	4,02%	4,10%	5,44%	5,66%	6,60%

1 Nombre d'année que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources

2 Annuité en capital / recettes réelles de fonctionnement

Évolution du ratio de la dette par habitant depuis 2011 :



Il est à noter qu'un contrat d'emprunt a été signé fin 2015 et qu'il n'a été mobilisé qu'au cours du premier trimestre 2016 (l'encours de la dette est calculé au 1^{er} janvier de chaque année).

L'évolution de la dette par habitant reste raisonnable, montrant ainsi, la capacité de la Ville de Maizières-lès-Metz à financer dans les prochaines années des projets structurants pour les habitants et l'espace urbain tout en anticipant les évolutions et en étant en capacité de saisir des opportunités bénéfiques pour la commune.

2.3 Les frais de personnel

Conformément aux exigences de l'article D 2312-3 du CGCT, le présent rapport d'orientation budgétaire intègre un focus particulier sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Les charges de personnel ont connu un ralentissement de leur progression qui témoigne de l'effort de maîtrise engagé par la collectivité, notamment via une maîtrise des heures supplémentaires engagées et le suivi régulier de celles-ci par les services permettant ainsi d'en contenir le volume.

Évolution des charges de personnel depuis 2011 :

	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Estimé réalisé 2016
Charges de personnel	5 672 255,79 €	5 841 215,27 €	6 105 151,17 €	6 466 229,14 €	7 256 718,43 €	7 163 015,77 €
013 - Atténuations de charges	52 901,48 €	47 512,84 €	65 290,39 €	73 090,97 €	28 167,14 €	33 930,44 €
74712 - Emplois d'avenir			35 290,53 €	74 954,68 €	122 274,99 €	100 000,00 €
Charges de personnel réelles	5 619 354,31 €	5 793 702,43 €	6 004 570,25 €	6 308 183,49 €	7 106 276,30 €	7 029 085,33 €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 553 999,72 €	10 132 523,57 €	10 718 169,80 €	11 451 334,46 €	12 633 841,00 €	12 528 770,42 €
Ratio des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement	53,24%	57,18%	56,02%	55,09%	56,25%	56,10%

Les évolutions des dépenses de personnel enregistrées s'expliquent par la mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière : hausse du SMIC, des cotisations patronales de retraite CNRACL, augmentation du point d'indice de la fonction publique, évolution de grilles indiciaires des agents de catégorie B et C, première partie des accords Lebranchu ; ainsi que par l'impact du glissement vieillesse technicité.

Postes	2014	2015	2016	ETP
			nbre agents	
Titulaires et non titulaires	182,38*	194,41*	254	177,87
dont titulaires			137	124,43
dont contractuels			116	53,44
Personnel saisonnier	20	37	26	1
Centres aérés de loisirs sans hébergement	17	22	38	3,06
remplacements divers	3,09*	4,69*	36	5,17
apprentis	5,68*	7,33*	10	6,19
emplois d'avenir	5,95*	8,95*	11	8,39

* en équivalent temps plein

Un plan prévisionnel d'économies de postes, essentiellement basé sur les perspectives de départ en retraite, a été réalisé et est ajusté chaque année. De plus, à chaque départ une analyse des fonctions occupées et de l'organisation dans laquelle s'inscrit le poste est réalisée. Les remplacements ne sont ainsi pas systématiquement effectués et peuvent donner lieu à des évolutions dans le fonctionnement des services.

2.4 Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La détermination du montant du FPIC dépend des ressources de l'intercommunalité et de ses communes membres.

Évolution du FPIC depuis 2012 :

	Plan national	% évolution national	Répartition de droit commun	% évolution Maizières-lès-Metz	Répartition dérogatoire libre	% évolution Maizières-lès-Metz
2012	150 millions		82 852,00 €	-	82 852,00 €	-
2013	360 millions	140%	378 596,00 €	357%	219 276,00 €	165%
2014	570 millions	58%	371 487,00 €	-2%	235 555,00 €	7%
2015	780 millions	37%	266 662,00 €	-28%	247 918,00 €	5%
2016	1 milliard	28%	500 575,00 €	88%	353 334,00 €	43%
2017	1 milliard	0%	500 575,00 €	0%	400 000,00 €	13%

Depuis 2013, la Communauté de Communes Rives de Moselle a adopté chaque année, à l'unanimité, la répartition dérogatoire libre.

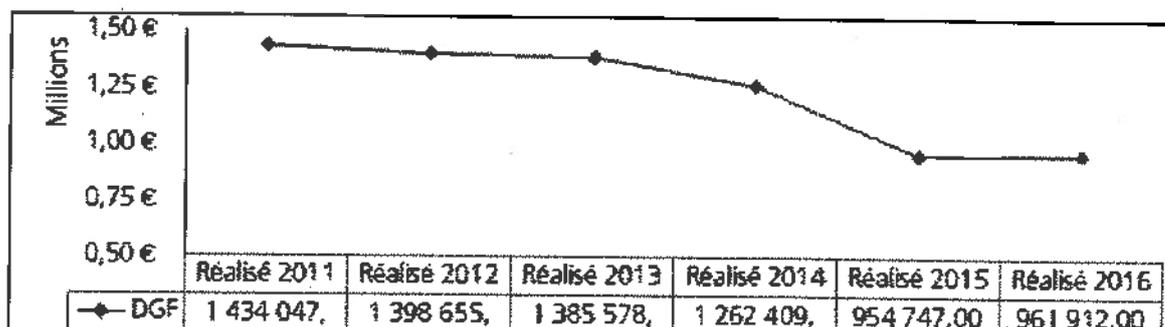
2.5 La Dotation Globale de Fonctionnement

En matière de concours financiers de l'Etat, la tendance à la diminution de la DGF devient particulièrement significative avec la montée en puissance de la Contribution au Redressement des Finances Publiques en 2014 et 2015.

Ainsi, la contribution de la commune à la CRFP s'est élevée à 111 661 euros en 2014, 279 363 euros en 2015 et 222 160 euros en 2016.

La Ville a donc perçu 739 752 euros au titre de la DGF pour l'année 2016 et le montant pour 2017 devrait s'établir à 850 000 euros en tenant compte de la contribution au redressement des finances publiques, qui devrait se monter à 111 000 euros.

Evolution de la DGF depuis 2011 :



2.6 Les dotations intercommunales

Les recettes provenant de la Communauté de Communes de Rives de Moselle sont composées de la dotation d'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

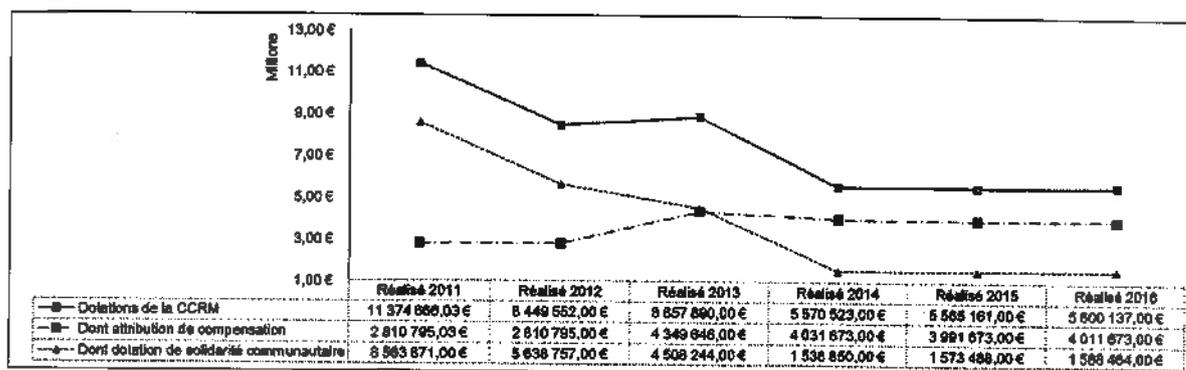
Jusqu'en 2013, la Ville de Maizières-lès-Metz était liée à la Communauté de Communes de Maizières puis en 2014 à la Communauté de Communes de Rives de Moselle à la suite de la fusion avec le Sillon Mosellan. Les versements de fiscalité passent de 8 857 890 euros en 2013 à 5 600 137 pour 2016.

La période précédant la fusion ayant donné naissance à Rives de Moselle se distinguait de la période ultérieure (à compter de 2014) de deux façons :

- Le partage des réserves budgétaires de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz entre ses communes membres.
- Le caractère souple des critères de calcul de la DSC, rendus postérieurement objectifs et limités numériquement par le législateur.

Ainsi, entre 2013 et 2014, la dotation de solidarité communautaire diminue de 2 969 000 euros et dans le même temps les attributions de compensation baissent de 318 000 euros.

Evolution des dotations intercommunales depuis 2011 :



3. Perspectives 2017

2017 constitue le second exercice de la Démarche Budgétaire Proactive 2016-2018 qui définit les économies à réaliser pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat tout en préservant la qualité des politiques municipales et un niveau d'investissement important.

L'exercice 2017 sera également impacté par le transfert de deux compétences vers la Communauté de Communes « Rives de Moselle » du fait de la loi NOTRe (SIBA pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et SIAFI pour les friches industrielles).

3.1 Engager une analyse des différents marchés

Les marchés contractés par la Ville de Maizières-lès-Metz représentent un montant de 2 219 152 euros inscrits au Budget Primitif 2016. Il semble possible d'envisager une baisse du coût de ce poste de dépenses.

Ainsi pour 2017, les marchés suivants vont être réétudiés :

- Fourniture en électricité du fait de la bascule du tarif réglementé vers une offre de marché.
- Téléphonie fixe, mobile et accès internet : poste de dépenses sur lequel il est envisageable d'effectuer une économie via un effort de rationalisation.
- Photocopieurs (impression et loyer des machines).

Ces marges de manœuvre viendront en complément de celles obtenues durant l'année 2016 sur le marché des transports scolaires, sur celui de la restauration scolaire ainsi que sur le marché de chauffage des bâtiments communaux dont le gain annuel se situe aux alentours de 100 000 euros.

3.2 Création de marchés transversaux

A la suite d'un travail de concaténation des données liées aux dépenses de la Collectivité, il est apparu que des marges de manœuvre pourraient être dégagées sur certaines dépenses à l'image de ce qui a été fait en 2016 avec le marché de fournitures de bureau et scolaires.

- L'achat de denrées alimentaires dont le montant avoisine les 55 000 euros en cumulant les différents services. Il semble opportun de procéder à une rationalisation et à un découpage de ce poste de dépenses en quatre lots (boissons, denrées sèches, denrées fraîches ainsi qu'un lot pour les cérémonies). Ce regroupement permettrait de dégager une économie comprise entre 5 et 7 % sur ce poste de dépenses tout en dégageant des économies connexes (temps, agents et déplacements).
- Un marché d'achat de fournitures destinées aux services techniques où une économie, comprise entre 5 et 25 % suivant le type d'achat, est espérée.
- Une analyse des contrats d'assurances de la Ville afin de cerner au mieux les besoins de la collectivité.
- Marché de fourniture de carburants.

3.3 Plan de cession de biens immobiliers

La vente de ces biens immobiliers vise à permettre un financement des projets de grande envergure pour la Ville en limitant le recours à des emprunts tout en permettant la mise en valeur de biens peu ou prou utilisés.

Ce plan prévoit la vente des biens suivants :

- 2 terrains Rue de Verdun,
- 1 terrain Route de Thionville,
- 1 terrain Rue des Coquelicots,
- 1 terrain sur la Voie Romaine,
- le bâtiment de l'ancien Café-Restaurant « Le Terminus ».

Ces ventes vont permettre de dégager une recette de 1 030 000 euros tout en limitant l'entretien de ces biens par les services municipaux.

3.4 Un haut niveau d'investissement

En excluant le capital de la dette (3 071 400,44 € au 1er janvier 2016), la Ville de Maizières-lès-Metz prévoit de maintenir un haut niveau d'investissement pour 2017, dans un contexte où les ressources sont rares.

2016 a été caractérisée par des réflexions préalables indispensables au lancement de projets structurant du mandat. 2017 verra l'entrée dans une phase opérationnelle de la vidéoprotection, et le lancement des travaux préalables à la construction d'une passerelle le long du Pont Demange.

En matière d'équipements de proximité à destination des enfants et des familles, le déploiement de la VidéoProjection Interactive se terminera avec l'équipement des classes de grande section des écoles maternelles. La Municipalité maintiendra son effort de rénovation des écoles, des sites périscolaires et sportifs. De plus, des études préalables sont en cours afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants dans de nouveaux bâtiments lors des temps scolaire ou périscolaire.

Le Maire remercie Mme CABALLE pour cette présentation qui rappelle les principaux points de l'orientation budgétaire 2017 dans un contexte qu'il est inutile de requalifier tant il est contraint depuis quelques années. Néanmoins, il est trouvé des marges de manoeuvre et ce débat est l'occasion d'échanger des idées sur la préparation budgétaire 2017. Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de s'exprimer s'ils le désirent.

(Les propos qui suivent sont retranscrits dans leur intégralité sans modification aucune).

M. Jean-Marc BEBING, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous" : *"Je vous remercie, M. Le Maire. Je voudrais tout d'abord me joindre à vous, au nom de notre Groupe Municipal pour les vœux de bonheur, de santé et de prospérité à chacun d'entre vous et bien sûr au personnel municipal. Quand je dis, à chacun d'entre vous, c'est à titre personnel bien sûr, parce que je pense que sur nos fonctions municipales, nous risquons pour 2017 de ne pas avoir tout à fait les mêmes vœux mais nous souhaitons à chacun d'entre vous tout le bonheur et la santé pour vous et pour chacun de vos proches.*

Je voudrais commencer mon intervention d'abord, M. le Maire, par une citation. Je cite "Comme il n'y a jamais de débats volontaires sur des sujets pourtant importants pour la population, j'utilise les occasions qui se présentent." Vous vous serez peut-être reconnu M. le Maire puisque c'est vous que je viens de citer lors de votre intervention au Conseil Municipal du 18 février 2013 lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Comme quoi les choses n'ont pas l'air d'avoir changé.

En effet, le DOB est obligatoire, vous êtes obligé de respecter cette procédure.

S'il ne l'était pas et si nous n'avions pas cette discussion par obligation de respecter la Loi, aurions-nous ce débat sur les orientations financières futures de notre Commune ? Vous laisseriez-nous, aujourd'hui, nous exprimer autant que nous le souhaitons ? On peut en douter.

On peut en douter si l'on se réfère à des sujets fondamentaux et de société comme par exemple le choix que vous assumez du port d'armes de la Police Municipale passé complètement sous silence devant la Représentation Municipale. De quoi aviez-vous peur pour ne pas aborder ce point dans un débat sans vote, on ne peut plus logique et démocratique sur une question aussi importante ?

Aujourd'hui, sur un seul point de l'ordre du jour, il va falloir nous écouter plus de cinq minutes, vous n'allez pas pouvoir restreindre nos temps de parole. Et nous serons, bien sûr, attentifs aux réponses que vous fournirez sur nos interrogations financières, si réponses il y a. Là aussi, on peut en douter, puisque réponses, il n'y eut point ni de votre part, ni de votre Adjointe chargée des finances lors du vote du Budget 2016.

M. le Maire, qu'avez-vous fait de notre Mairie en trois ans ? Mise à part une gestion dispendieuse à des fins électorales. Vous reprochiez à Gérard TERRIER d'avoir des oursins dans les poches par rapport au personnel. Avec vous, elles sont trouées vos poches, vous avez cru par démagogie ou naïveté vous faire bien voir en ouvrant grand les vannes des embauches, promotions et revalorisations en matière de personnel pour finalement vous retrouver exsangue.

Les 5,5 millions d'euros que vous avez trouvés en caisse au début de votre mandat n'auraient pas dû être utilisés à des fins de recrutement souvent peu judicieux mais pour mieux amortir le choc à venir et connu de tous et bien sûr de vous-même, puisque vous parliez déjà là aussi au cours du DOB 2013, des baisses de dotations de l'Etat.

Mais pour cela, il faut être un gestionnaire averti et ne pas faire de mauvais choix. Comme par exemple le parking de la Grand'Rue, jamais occupé en entier et qui aura fini par coûter près de 500 000 € aux Maiziérois.

Nous nous interrogeons aussi sur la date très précoce en ce début janvier de ce DOB qui se fait habituellement plutôt en février ; si ce n'est pour tenter d'éliminer les sujets à problèmes de votre future campagne électorale des législatives.

Car les finances, quoi que vous en disiez, sont un problème majeur désormais du quotidien de notre Commune. Certaines de vos décisions récentes et actuelles, notamment là aussi en matière de personnel, et sur les conséquences desquelles nous saurons revenir en temps voulu, semblent démontrer que vous avez enfin pris la mesure des erreurs commises au cours de trois premières années de votre mandat.

Enfin, concernant le dernier paragraphe de votre présentation, 13 lignes sur un total d'environ 250, 13 lignes seulement donc concernant les investissements à venir, 13 lignes sur 7 pages qui tranchent avec le titre flatteur "Un haut niveau d'investissement" et qui trahissent vos capacités financières limitées en la matière.

Vous nous parlez de la Vidéo-Protection qui devrait enfin entrer dans sa phase opérationnelle. On peut se demander à quoi a bien pu être occupé le Policier recruté il y a plus de deux ans pour traiter le sujet quand on sait que le nombre de caméras doit se compter actuellement sur les doigts d'une main, y compris celles installées avant 2014.

Vous nous parlez également de la VidéoProjection Interactive dans les écoles devant enfin se terminer en 2017 avec deux ans de retard par rapport à ce que nous avons prévu, du lancement de travaux préalables à la construction d'une passerelle le long du Pont Demange, ce qui en soit serait une bonne chose si vous concrétisez ce projet.

Et enfin, et ce sera tout pour les investissements, d'études préalables qui sont en cours afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants dans de nouveaux bâtiments lors des temps scolaires ou périscolaires.

J'aimerais sur cette phrase particulièrement, j'aurais souhaité que vous nous donniez quelques explications et précisions concernant cette phrase un peu vague et obscure.

Je vous remercie."

Le Maire : "Je répondrai bien sûr sur les différents points, il n'y aucun problème. Je vous informe simplement d'une chose M. BEBING par rapport à ce que vous avez souligné en terme de projets, nous avons eu l'honnêteté de ne mentionner que les projets nouveaux financés en 2017. Il y a tout ceux qui sont en cours et qui seront achevés en 2017 et ça représente, j'aurai l'occasion de m'exprimer là-dessus, une quantité impressionnante de projets vu le contexte à l'échelle d'une Commune comme la nôtre. Mais j'aurai l'occasion d'en parler et M. LEONARD s'exprimera mais on va faire les choses dans l'ordre. Le deuxième intervenant était M. TERRIER".

M. Gérard TERRIER, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous" : "M. le Maire, merci, je vais pas faire de lecture parce que je n'ai rien écrit si ce n'est quelques notes à la volée mais je voudrais quand même suite à la lecture brillante de l'Adjointe des Finances où tout est mirifique vous interroger sur un certains nombres de choses.

Lors du dernier DOB, nous vous faisons part de notre forte inquiétude quand à l'inéluctable augmentation de la fiscalité locale. Et là, bien évidemment, c'était des cris poussés par vous et vos colistiers en disant qu'on voyait tout en noir. L'histoire nous a donné raison et il y a eu une augmentation de la fiscalité. Alors, au delà de ça, parce que cela arrive, encore faut-il, puisqu'on est dans ce rôle de coproduction ou du moins on devrait l'être, analyser les raisons qui vous ont poussés à faire cette augmentation de fiscalité.

Et c'est là où je suis surpris, pas forcément agréablement mais surpris des arguments que vous invoquez. J'en ai retenu trois, ils sont écrits, ce sont des arguments écrits ou verbaux.

Le premier, je vais prendre le plus futile parce qu'il est futile, c'est de dire "Oui mais on n'est pas les seuls à avoir augmenter les impôts, d'autres Communes l'ont fait". Oui c'est un argument, si on veut. Mais franchement, je suis pris par le gendarme à passer le feu rouge alors que c'est interdit, je dis au gendarme que ce n'est pas de ma faute, d'autres l'ont passé avant moi donc j'ai le droit de le faire. Avouez que l'argument n'est pas bon. D'autant que cela permet par cet argument là, de dire "D'autres Communes ont diminué la fiscalité". J'en veux pour preuve, une Commune qui est maintenant dans notre région, celle de Châlons-en-Champagne dont le Maire est M. Benoît APPARU qui dit lui-même qu'il a pu diminuer sa fiscalité. On peut pas dire que Châlons-en-Champagne soit dans une ascendance, je dirais, de développement industriel très fort.

Le deuxième argument qui est invoqué, c'est les diminutions des aides de l'Etat. Alors celui-là, il a sa consistance puisque, à moins d'être de mauvaise foi, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de diminutions d'aides.

Mais si on peut pas dire qu'il n'y a pas eu de diminution d'aides, on ne peut pas dire que cela a été une surprise. Malheureusement, et vous le savez, je vous l'ai déjà dit, je suis, à titre personnel, défavorable à cette diminution mais nous savions tous, vous comme moi, qu'elle allait arriver. L'idée initiée sous la Présidence de Nicolas SARKOZY poursuivie et amplifiée sous la présidence de François HOLLANDE, on ne peut pas dire qu'on a été pris par surprise. D'ailleurs, je dois remarquer et vous l'avez remarqué, que la dernière rétention a été moins élevée qu'annoncée. Et toujours pour citer M. Benoist APPARU, je le cite parce que c'est le porte-parole de François FILLON, si cela vous avez échappé, et il se dit très favorable à cet effort que doivent faire les Collectivités et cette rétention. Donc non, seulement, on ne peut pas dire qu'on ne le savait pas mais on sait d'ores et déjà que cela va se poursuivre.

Et donc, c'est quelque chose qui est assez important.

Enfin, et c'est celui qui me fait le plus bondir comme argument, c'est "Nos prédécesseurs avaient fait eux aussi de l'augmentation de la fiscalité". Alors là, je dois dire comme argument : " les autres ont fait des bêtises selon vous donc ça nous autorise à faire les mêmes ". Avouez que l'argument est un petit peu léger. D'autant, et c'est ce qui me met en colère, je vais prendre le temps de l'expliquer, que vos affirmations sont archi-faussees.

Je m'explique. Premièrement, contrairementt à vous, nous n'avons jamais dit que nous ne ferions pas d'augmentation d'impôts ce que vous, vous avez dit et écrit. Nous avons dit en 1995 : "Nous ferons une augmentation d'impôts qui ne devra pas dépasser l'augmentation du coût de la vie." C'est ce que nous avons écrit, dit et fait.

Je vous rappelle qu'en 1995, le Maiziérois payait sa taxe d'habitation, sa taxe foncière à deux Percepteurs, pas Percepteur au sens de la fonction mais deux entités qui percevaient l'argent, à savoir le District Nord de l'Agglomération Messine et la Commune de Maizières. Pour être très précis, en 1995, la TH districale était de 2,2 points, pour la Commune 8,42. Et pour la taxe foncière, 2,2 pour le District et 2,17 pour la Commune. Voilà comment était la situation factuelle que l'on peut regarder sur n'importe quel compte administratif.

En 2003, il y a eu des augmentations communales et districales. La situation était la suivante : de 2,2 , le District est passé à 2,95 ; la Commune à 8,74 et 9,54 pour les taxes foncières et bâties.

Que se passe-t-il en 2004 ? On décide d'avoir la fiscalité unique, ce qui veut dire que les Districts devenus Communauté de Communes ne perçoivent ni de taxe d'habitation, ni de taxe foncière et que la Commune ne perçoit plus de taxe professionnelle devenue contribution des Entreprises.

Si bien que cette augmentation du taux de la Commune n'est pas une augmentation pour le Maiziérois puisqu'il paye non plus 2,95 au District et 8,74 à la Commune mais il paye tout simplement 11,69 à la Commune. Il n'a pas dépensé un centime de plus en fiscalité. Et donc de prendre cette année là pour dire qu'on a augmenté de 19 %, c'est quelque chose d'insupportable.

Et je regardais, excusez-moi, ce que voulait dire le verbe "mentir" parce que l'on n'est jamais assez précis dans les mots qu'on emploie et selon le Larousse, mentir c'est donner pour vrai ce qu'on sait être faux ou nier ce que l'on sait être vrai.

Je vous laisse méditer et je ne veux pas faire de sémantique, j'ai pas regardé, excusez-moi, je n'en ai pas pris le temps, la signification du mot "incompétent" mais on est dans un DOB et on est pas là pour faire de la sémantique.

Donc il est faux, archi-faux de dire et d'écrire ce qui est fait dans vos papiers.

Alors notre engagement, quel était-il ? Notre engagement était donc pour, si on respectait le taux d'inflation, de 14,68, c'est-à-dire que j'avais le droit à faire 14,68 points de taxe d'habitation, pour respecter l'engagement de ne pas dépasser l'inflation. Le chiffre, et vous le connaissez, il n'a pas varié jusqu'à notre dernière variation qui a été de 12,64. Donc, vous voyez que l'engagement pris en 1995 a été plus que respecté puisqu'on a 2,04 points en moins que ce que nous aurions pu faire, cela représente, tout calcul fait, 16 % de pouvoir d'achat qui a été rendu aux contribuables maiziérois sur la fiscalité locale.

Je l'ai déjà dit, je le redis et je le redirai à chaque fois que ces contre-vérites seront élaborées.

Alors il faut maintenant se projeter.

Quelles orientations ? Une orientation, puisque vous l'avez dit et c'est tout à fait vrai, nous l'avions d'ailleurs pressenti et c'est pour ça que nous avons gardé un peu d'argent pour amortir ce choc des dotations qui allaient baisser et nous avons également fait des choix dans la Communauté de Communes.

Je vous rappelle, et vous le savez, je vous ai déjà interpellé là-dessus, vous m'avez répondu "oui" mais il y a rien de changé, par exemple, lorsque nous cédon la piscine à la Communauté de Communes, nous avons donné le personnel, nous avons donné les équipements mais nous payons indirectement puisque nous avons une rétention d'une évaluation du coût que cela avait, qui est prélevée sur les dotations que nous verse la Communauté de Communes. Du coup, on ne paye pas directement mais on paye indirectement.

D'ailleurs, je fais une petite parenthèse, on aurait dû, puisque le personnel affecté à la piscine est pris en charge maintenant par la Communauté de Communes, noter une baisse des frais de personnel et là, que constate-t-on ? On constate une augmentation. Et puis alors, Mme CABALLE, excusez-moi, mais lorsque vous dites "on est rassuré parce que ce qui est important c'est le ratio des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement et là on est stable. Qu'est ce que ça veut dire qu'on est stable lorsque le dénominateur augmente ? Ça veut dire que le reste augmente, c'est-à-dire que les dépenses de fonctionnement, non seulement les dépenses de personnel augmentent mais l'ensemble des dépenses de fonctionnement augmente pour avoir le même quotient. C'est plutôt pas trop rassurant. Mais bien sûr, ce sont des mathématiques. Pour avoir le même rapport, si vous augmentez l'un et que vous avez augmenté l'autre dans les mêmes proportions. Si vous avez 100 de frais de personnel sur 200 de frais de fonctionnement, ça vous fait 0,5. Si vous augmentez de 150 les frais de personnel pour avoir vos 0,5, il faut que les frais totaux de fonctionnement soient de 300. Je veux dire, ne me faites pas l'injure de vous démontrer cela. C'est l'ABC. Dire cela, c'est quelque chose qui devrait plutôt nous inquiéter que nous rassurer. Je ferme la parenthèse.

Revenons à la piscine. Donc cette piscine transférée à la Communauté de Communes nous coûte puisque nous continuons à payer, non pas directement, mais nous payons par le biais des rétentions sur nos dotations. Et là, il y avait une technique, vous l'avez évoqué d'ailleurs dans votre rapport, parce que ça vous chagrine, nous avons, alors vous allez me dire, M. le Maire, c'est la Loi, on n'y peut rien et vous avez raison, c'est la Loi mais la Loi, elle a des choses qu'elle contraint mais il y a aussi des choses qu'elle n'interdit pas et vous avez évoqué ce fameux tableau, un peu compliqué, nébuleux, pas régulier, pas réglementaire, qui a été abandonné. Que faisait ce tableau ? Il n'était pas interdit par la Loi.

Simplement, les coefficients et les critères que nous prenions n'avaient pas de fondements juridiques, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas opposables à l'administration fiscale. Par contre, dans le débat que l'on avait entre Conseillers Communautaires, ils avaient toute leurs places.

Et dans ces coefficients, les anomalies telles que celles de la piscine étaient prises en compte et les intérêts de Maizières étaient préservés.

Alors comment faisons-nous, une fois que nous avons voté ensemble ces critères là, l'ensemble des Conseillers Communautaires, quasiment unanimement, rarement, il y a un ou deux qui se sont échappés, nous appliquions ces critères là, nous les transformions avec les trois critères, cette fois réglementaires et opposables afin que le résultat, en faisant mouliner Excel, afin que le résultat corresponde au partage que nous avons convenu à travers ces critères.

J'en parlais avec M. MANUELLI, on ne peut pas le traiter de gauchiste, il a présidé la Communauté de Communes, et je lui ai dit " Mais comment expliquez-vous, puisqu'il a été Maire de Plesnois, la non-utilisation de ce critère". Il m'a dit "Ecoutez, très objectivement, c'est parce qu'ils sont fainéants, ils ne veulent pas se donner le mal." Il m'a dit ça, il y a 3-4 jours, donc moi, je vous dis franchement, on a des positions difficiles. Moi, je suis prêt à vous soutenir mais arrêtons les gesticulations et les moulinets, travaillons. Parce que je sais bien que politiquement, c'est bien moins payant mais économiquement, ça produit ces effets. Je vais prendre encore un exemple, le FPIC, croyez-vous normal qu'au moment où l'ensemble du FPIC est quelque chose de stable et vous savez, mes chers Collègues, ou si vous le savez pas, je vous le redis, ce FPIC là est partagé entre la Communauté de Communes et la Commune, chacune apportant sa part et là, c'est à nous d'en décider. Et bien, il est suprenant que ce soit stable. La Communauté de Communes ne contribue pas davantage et les Communes sont appelées à contribuer davantage, c'est dans vos tableaux. A une époque où l'on cherche de l'argent, on va encore une fois faire payer les Communes qui ont comme seule ressource de prélever ça sur les impôts dits "aux ménages" alors que la Communauté de Communes qui a ses recettes sur les Entreprises ne va pas augmenter sa contribution. Je trouve ça, là aussi, une source d'économies. Tout ça, c'est parce que vous ne résistez pas à l'excès d'autoritarisme de M. MAHLER, on lui laisse aller faire une piscine qui est dispendieuse, on lui laisse faire des dépenses qui ne servent à rien et c'est nous, Commune, qui payons après les pots cassés. Il y a des sources d'économies à faire. Je suis prêt à vous y accompagner, encore faut-il que vous en ayez la volonté mais ça, j'en doute très fort.

Le Maire : "Merci, M. TERRIER, je trouve dommage simplement alors que vous proposez un soutien, et je trouve que c'est toujours une démarche d'ouverture, d'avoir justement quitté le Conseil Communautaire alors même que vous proposez un soutien au niveau de la politique communautaire où il y a des Commissions qui se réunissent régulièrement. Le problème est que pour venir aux Commissions, il faut déjà venir aux Conseils Communautaires. Je vous répondrai aussi, il y a des éléments qui ont retenu, évidemment, notre attention. Je vais céder la parole à M. CARRELLI qui l'avait demandée."

M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous" : "Merci M. le Maire. Dans le contexte économique et budgétaire que vous avez énuméré dans la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire et notamment dans la recherche d'économies à réaliser mais aussi de coller aux efforts des frais du personnel qui ont connu un ralentissement comme vous l'avez précisé, je voulais juste vous proposer une piste d'économies ou une marge de manoeuvre, comme vous l'avez vous-même précisé, par la réduction du parc automobile de la Mairie et notamment les berlines, pas forcément les véhicules techniques qui ont des vocations de véhicules de service mais les véhicules de fonction.

D'ailleurs, on ne sait pas trop, on ne connaît pas trop les attributions de ces véhicules et combien il y en a ?."

Le Maire : "Je vous remercie M. CARRELLI de votre proposition, vous me donnez d'ailleurs l'occasion, je n'y avais pas pensé, de parler automobile."

Et là, ça tombe plutôt bien. Je vous remercie. M. MEIGNEL, vous aviez demandé la parole."

M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal de "Maizières, une Ville pour tous" : "Merci M. le Maire, je voudrais juste faire une remarque préalable, c'est vrai que nous intervenons à tour de rôle et je trouve un peu dommage que vous ne répondiez pas aux uns et aux autres, c'est-à-dire que, moi j'ai l'impression, je me trompe peut être, que le débat serait beaucoup plus vivant si après chacune de nos interventions, vous répondiez. Dans la mesure où c'est un débat, où c'est un échange et ça sera beaucoup plus facile par la suite, M. le Maire, si une fois rassemblées toutes ces interventions avec toutes ces questions, vous choisissez simplement de répondre à certaines de ces questions, je vous demande juste si vous ne voulez pas commencer à répondre et ensuite me redonner la parole."

Le Maire : "M. MEIGNEL, d'abord, je me permets de vous annoncer que le Maire dirige les débats, premier point. Deuxième point, je suis muni d'un stylo plume et d'une feuille de papier et je note scrupuleusement ce que vous me dites. Donc je répondrai à toutes les interrogations qui sont les vôtres. Donc vous avez la parole et n'hésitez pas à la prendre, elle est à vous."

M. MEIGNEL : "J'en serais surpris. Alors c'est vrai qu'un Débat d'Orientation Budgétaire pour l'Opposition, c'est un moment de respiration démocratique surtout à Maizières-lès-Metz. Parce que l'année dernière, au moment du Budget et du Compte Administratif, nous avons eu, en tout et pour tout, que deux fois cinq minutes pour nous exprimer, ce qui était vraiment peu vu toutes les questions que l'on pouvait se poser sur, à la fois la situation financière de la Commune et sur les projections pour l'année 2016. Donc c'est vrai que pour nous, cela va être l'occasion, pour une fois, d'évoquer un peu plus en détails certains points et c'est vrai que l'on a quelquefois un peu trop tendance à parler chiffres dans un Débat d'Orientation Budgétaire mais il y a des chiffres intéressants dans ce que vous nous proposez mais dans ce Débat d'Orientation Budgétaire, je dois dire qu'on a surtout l'impression que c'est un simulacre aujourd'hui."

Et je vous expliquerai pourquoi. Non pas parce qu'il n'y a pas débat, puisqu'on a la parole et vous allez répondre mais parce qu'il ne remplit pas ses fonctions."

Tout d'abord, je voudrais commencer par un scoop, il y a dans votre document un véritable scoop. Alors c'est vrai, je pense, que vous ne l'avez pas fait forcément de façon volontaire, que c'est plutôt quelque chose que l'on devine en travaillant les mots de présentation mais tout à votre satisfaction, vous annoncez, sans vous en rendre compte, qu'en 2016, la Commune de Maizières-lès-Metz a frôlé la faillite, que la Commune a frôlé la mise sous tutelle."

Alors pour argumenter, je me fixe exclusivement sur ce qu'il y a dans ce document."

Or, et je vous demande, si vous le voulez, de vous reporter à la page 4."

Vous faites une déclaration, une affirmation qui effectivement pourrait faire penser comme on a quelquefois l'impression avec vous que tout va hyper bien à Maizières-lès-Metz à ce niveau là."

Vous écrivez donc et vous en êtes, a priori, très fier que la Ville de Maizières-lès-Metz devrait connaître un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2016.

Alors, c'est vrai qu'au premier abord, une déclaration de ce type là, ça fait plutôt bien et on peut reconnaître et vous reconnaître ce grand talent de grand communicant mais c'est une déclaration plus que surprenante.

Parce que c'est vrai que quand on ne connaît pas les finances publiques, cette déclaration là nous semble très positive. Un excédent, c'est toujours positif. Avoir un excédent, c'est en avoir plus que ce qu'il faudrait mais que nous dit la comptabilité publique ?

Elle nous dit que c'est quelque chose de normal. C'est normal parce que c'est obligatoire, M. le Maire. La Commune doit avoir un excédent de fonctionnement, relisez le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles qui ont trait au Budget.

On ne peut pas, M. le Maire et vous devez le savoir, présenter un budget déficitaire. Sinon, c'est la faillite, comme on peut dire, en terme commun de la Commune car c'est la reconnaissance que la Commune n'arrive pas à payer ses dépenses avec ses recettes. Alors cette phrase m'a intrigué. Pourquoi écrire que l'on devrait, ça veut dire que c'est même pas sûr ? C'est ça, quel est le sens de cette phrase ? Ça veut dire qu'effectivement, vous n'étiez pas sûr d'arriver à cet excédent, que vous avez redouté donc tout au long de l'année 2016 d'avoir un déficit, c'est-à-dire d'avoir l'arrivée de la mise sous tutelle de la Commune.

Ca, c'est le premier point, c'est le scoop. C'est le scoop à la lecture de ce Débat d'Orientation Budgétaire. En dehors de ce scoop, il y a une confirmation. Les finances de la Commune vont mal. Alors il y a beaucoup de chiffres, on va retenir les plus significatifs, on ne va pas abreuver notre auditoire de chiffres, il y a en déjà tellement. Mais l'épargne de la Commune, l'épargne nette est négative et ce n'est pas la première fois, c'est la seconde fois.

Alors c'est vrai que dans le journal, vous dites que vous êtes un bon gestionnaire.

Enfin, moi je ne comprends pas M. le Maire, un bon gestionnaire qui a une épargne négative, qui n'arrive donc même pas avec ses recettes de l'année à payer tout à la fois ses dépenses de fonctionnement et son remboursement d'emprunt ; pour moi, c'est plutôt la confirmation que les finances de la Commune vont mal et je comprends mieux, M. le Maire, deux choses.

Je comprends mieux votre inquiétude en 2016 jusqu'où ça va aller. Est-ce que l'excédent des épargnes des années précédentes sera suffisant pour combler ce déficit ou pas ? Et votre façon de ne jamais accéder à notre demande de venir faire présenter en Conseil Municipal par la Trésorière, les comptes de la Commune.

En 2015, vous m'aviez dit que ça se ferait et ça n'a pas été fait. En 2016, vous m'aviez dit que ça se ferait et ça n'a pas été fait puisqu'on vous l'avait demandé au moment du Compte Administratif.

Alors c'est vrai que l'épargne vous permet dans un premier temps d'avoir un délai. Mais cela ne sera pas éternel. On ne peut pas éternellement être comme ça obligé de piocher dans son épargne pour payer ses dépenses de fonctionnement et pour payer sa dette.

Il faut une fois qu'on a vu que les finances de la Commune vont mal, il faut essayer de comprendre pourquoi. Comment peut-on expliquer l'apparition de cette épargne négative qui est une mauvaise nouvelle ? Alors c'est vrai qu'elle est moins négative que l'année dernière mais elle est toujours aussi fortement négative. On frôle le million quand même.

Votre tableau, page 4, donne des explications.

M. TERRIER en a donné, d'ailleurs, pas mal à ce niveau là. Je vais donc survoler ces explications. Pourquoi en est-on arrivé là ? Si vous regardez le tableau page 4 que l'on pourrait projeter, vous avez toujours quelque chose qui est important, c'est pour expliquer l'évolution de l'épargne, il faut comparer les dépenses et les recettes. Quel a été le problème ?

Est-ce qu'il a été au niveau des dépenses ? Est-ce qu'il a été au niveau des recettes ?

Vous avez effectivement beaucoup le problème sur la baisse des recettes et c'est vrai qu'elles ont un rôle important. On a aujourd'hui beaucoup moins de recettes qu'au début des années 2010, on a aujourd'hui en fait des recettes qui sont supérieures au début de notre mandat précédent, au début des années 2007-2008, on retrouve un niveau normal.

Alors, je ne vais pas m'attarder sur cette baisse des recettes. M. TERRIER a expliqué effectivement beaucoup de choses, il y a d'abord le rôle de l'Etat mais d'ailleurs, ce rôle de l'Etat, il est facile à plaider en place publique, en annonçant comme cela que l'Etat a privé la Commune de deux millions d'euros mais si on regarde les chiffres, on ne trouve jamais deux millions de baisse de dotations de l'Etat.

Mais, sans rentrer là dessus car moi aussi je suis comme vous, je regrette cette compression des dotations aux Communes mais elles étaient prévisibles, ces baisses de dotations. Ce qui l'était aussi, c'était que les dotations communautaires seraient moins importantes. Ce qui est vraiment regrettable, c'est qu'elles soient aussi faibles ces dotations communautaires. M. TERRIER vous a fait remarquer que nos intérêts, les intérêts de la Commune avaient été mal défendus au niveau communautaire et c'est vrai.

Regardez le tableau, page 7, pour illustrer les propos de M. TERRIER. Dans ce tableau, page 7, il y a des choses tout à fait éclairantes. Vous avez d'un côté alors ce qui est demandé au global et tout à côté la répartition dérogatoire libre, c'est ce que paye la Commune. Donc que se passe-t-il ? On peut lire au niveau des évolutions.

Par exemple, en 2017, qu'est ce qu'il se passe en 2017 ? L'Etat ne va pas demander plus globalement à la Commune et à la Communauté de Communes pour Maizières-lès-Metz. L'Etat ne demande pas plus, l'augmentation notée, c'est 0 %. Et bien la part qui va être demandée à la Commune de Maizières-lès-Metz, elle augmente de 13 %.

C'est-à-dire qu'en gros, celle qui va faire des économies, c'est la Communauté de Communes.

De la même façon, 2014, tout de suite après votre arrivée, il y a une baisse de ce qui est demandé par l'Etat et il y a une hausse de ce qui est demandé à la Commune.

Comment, M. le Maire, pouvez accepter que la Commune de Maizières-lès-Metz paye plus alors que la Communauté de Communes va payer moins ? Je pense qu'on pouvait tout à fait espérer que la Commune puisse bénéficier de ces attermoissements de l'Etat, de cette moindre demande de dotations de solidarité de la part de l'Etat. On devrait en avoir bénéficié.

Et de la même façon, M. MAHLER dirige de façon très autoritaire la Communauté de Communes et il en tire énormément de profit. Il a beaucoup plus d'argent aujourd'hui qu'hier. Nous, nous en avons eu moins.

Et dans le débat technique mais précis et très argumenté de M. TERRIER, il y avait la preuve que cela demandait effectivement de travailler de façon très précise les critères pour arriver à mieux défendre la Commune de Maizières-lès-Metz.

Mais non, on a pas réussi, vous n'avez pas réussi à le faire.

Donc ça, c'est sur les explications au niveau des recettes.

Mais nous, ce qui nous frappe, c'est l'évolution de vos dépenses, M. le Maire.

Tout le monde savait que les recettes allaient baisser, l'ampleur pouvait être variable, mais on savait que ça allait baisser. Dès 2014, dès vos premiers budgets, dès 2015, vous avez augmenté très fortement ces dépenses. Alors si vous prenez, effectivement l'évolution des dépenses, il faut comparer ce qui est comparable, on a l'impression qu'il y a une hausse mais elle est minorée cette hausse par vos chiffres. Parce que dans votre tableau, ce qui n'est pas précisé c'est qu'il y a des dépenses qui ne sont plus payées par la Commune depuis le 1er janvier 2014. On ne paie plus rien pour la piscine directement en terme de dépenses communales, cela sort des comptes de dépenses de fonctionnement et des dépenses de personnel, de la même façon en 2015 et en 2016.

Si on réintroduit ces 500 000 € environ de la même façon, on s'aperçoit que les dépenses de la Commune ont explosé. Elles sont passées de 10,5 millions d'euros à environ 13 millions, si on rajoute ces 500 000 €. Le 1,5 million, c'est la moyenne de ces trois dernières années.

On savait que ces surdotations de la Communauté de Communes, il ne fallait pas les croire éternelles, on s'est astreint, M. le Maire, à ce que les dépenses de fonctionnement restent aux alentours des 10 / 10,5 millions d'euros. Vous, elles sont quasiment, à périmètre comparable, à 13 millions.

Et c'est ça, c'est cette stratégie aberrante d'augmenter fortement les dépenses alors que les recettes diminuent qui vous a conduit, M. le Maire, à augmenter les impôts l'année dernière.

Alors là, on a parlé du passé. Ce qui est intéressant dans un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est de parler de l'avenir. Et l'avenir, c'est 2017.

C'est un Débat d'Orientation Budgétaire 2017. Un DOB doit permettre de discuter des perspectives. C'est-à-dire de nous expliquer comment on compte financer les dépenses que l'on souhaite réaliser.

Alors là, c'est le flou total. On ne sait rien. Vous évoquez vaguement quelques projets. Mais aucun n'est chiffré. Vous voulez qu'on discute de quoi ? On ne sait pas combien ça va coûter. Si on examine votre tout petit paragraphe sur les dépenses d'investissement, quelle est l'information que l'on a ? Vous voulez les maintenir à un haut niveau. Ce qui dans un DOB, M. le Maire, équivaut à ne rien dire. Ça veut dire quoi "un haut niveau" ? Comment voulez-vous qu'on discute de vos projets et votre façon de les financer si on ne connaît ni l'état prévisible de nos recettes, ni l'état prévisible de nos dépenses ? Or, l'intérêt dans un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est qu'il peut y avoir un débat.

Mais pour qu'il y ait débat, il faut qu'il y ait des orientations à débattre. Or, vous ne voulez débattre de rien car vous nous parlez de rien pour 2017. Pas un mot sur la fiscalité, pas un mot précis sur le niveau des dépenses et des recettes en 2017. Et donc rien sur l'épargne future de la Commune, sur le niveau des dépenses d'investissement, sur la date programmée cette année. Rien de rien.

Or, je rappelle à notre Assemblée qu'un Débat d'Orientation Budgétaire a pour objet de préparer le débat budgétaire et de donner à tous les Conseillers Municipaux, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer pleinement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du Budget.

D'ailleurs, la jurisprudence est formelle. Si la note de synthèse explicative n'est pas suffisamment détaillée, le Débat d'Orientation Budgétaire, même s'il y a eu débats, échanges, doit être considéré comme s'étant tenu sans l'information suffisante des Conseillers.

Cette irrégularité substantielle est de nature, rendez-vous compte, à entacher d'irrégularités la procédure d'adoption du Budget.

En terme plus clair, on comprend que si l'information du DOB est insuffisante, le futur Budget de la Commune peut être invalidé.

Vous imaginez bien tous qu'avec de telles conséquences, la forme des Débats d'Orientation Budgétaire a été depuis longtemps examinée de près.

Or, jusqu'à il y a très peu de temps, le Code Général des Collectivités Territoriales était très vague sur ce point. L'information doit être très suffisante, c'est peu précis comme critère juridique. Pendant longtemps, beaucoup d'élus en ont profité, profité de ce flou pour vider le Débat d'Orientation Budgétaire de tout intérêt.

C'est ainsi la possibilité pour certains de faire semblant de débattre. Et à cet égard, vos Débats d'Orientation Budgétaire sont éclatants.

L'année dernière, vous avez été le roi de l'enfumage, M. le Maire. Vous nous avez fait un DOB sans parler une seule fois de votre position sur la fiscalité. Ca, c'est un démocrate. En 2016, vous aviez pris la décision d'augmenter de nombreux impôts comme on avait vu en avril mais aucun n'a été évoqué au DOB, quel courage !

Cette année, vous recommencez en présentant un Débat d'Orientation Budgétaire où les perspectives sur le budget qui nous intéresse, celui de l'année 2017, se limitent à des généralités.

Mais aujourd'hui, ces généralités sont devenues inadmissibles. Pour en finir avec tous ces barons locaux qui vident de substance le Débat municipal, le Code Général des Collectivités Territoriales a été modifié sur ce point par le décret du 24 juin 2016, décret que vous connaissez puisque vous le rappelez au début de votre rapport. Vous connaissez ce décret, vous le citez.

Or, ce décret prévoit désormais de façon précise le contenu du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire.

Il nous donne ainsi les informations qui doivent être obligatoirement présentes dans le Débat d'Orientation Budgétaire.

Alors, j'ai examiné ce document et je vous propose de le faire.

Lisons ce qui doit être obligatoire dans la note de synthèse du Débat d'Orientation Budgétaire. On peut le trouver sur Légifrance et dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

La lecture nous apprend quoi ? Désormais dans ce rapport, les informations suivantes doivent figurer, je vais vous lire le rapport pour vous montrer à quel point vous ne le suivez pas : "les orientations budgétaires envisagées par la Commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement." Où est dans ce rapport les évolutions prévisionnelles en 2017, il n'y en a aucune.

Doivent être précisées de votre part "les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de Budget notamment en matière de fiscalité". Où sont vos hypothèses d'évolution de la fiscalité ?

"En matière de concours financier" , où sont-ils ? "de tarifications, de subventions... ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont elle est membre", c'est-à-dire ici la Communauté de Communes "Rives de Moselle". Où sont les dotations que vous espérez pour l'année 2017. Elles ne sont pas présentes.

Vous devez également présenter, c'est le deuxième point de cet article, "les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en cas de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes". Il n'y en a pas. Vous évoquez des nouveaux projets mais il n'y a aucun document chiffré sur ce point.

Or, ils auraient dû être transmis, au préalable, aux Conseillers, vous voulez qu'on débattenne de quoi ?

Je continue, point numéro 3 : "des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de Budget", on doit présenter "le profil de l'encours de la dette que vise la Collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le Budget". Où est votre objectif de dette ? Il n'est pas présent dans ce document.

Tout cela doit nous permettre quoi ? C'est précisé dans cet article. D'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de Budget. Il n'y a rien de tout cela. Je ne fais que citer les textes, M. le Maire, il n'y a rien de tout cela dans votre DOB.

Il est précisé que pour les Communes de plus 10 000 habitants dont nous faisons partie "les dépenses de personnel doivent être présentées de façon assez précise", on a donc notamment l'obligation de faire mention de quoi, de la structure des effectifs, vous vous limitez au nombre d'agents et vous ne nous donnez pas trop de précisions concernant les effectifs par catégories (cadre A, B, C), de préciser, je ne fais que lire le texte "les dépenses de personnel", cela on les a globalement, "comportant notamment des éléments donc on devrait les avoir sur la rémunération telle que le traitement indiciaire, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages et nature". Il n'y a rien de tout cela dans votre DOB.

Et troisième point, "la durée effective du travail dans la Commune " ; absent aussi.

Le rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire doit présenter en outre "l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de Budget". Il n'y a rien sur cette prévision précise, rien.

Alors, il y a d'autres articles qui ne sont pas obligatoires donc je vous en fais grâce, je ne vais pas vous en tenir rigueur de ne pas respecter des choses non obligatoires mais je vous en tiens rigueur de ne pas respecter ce qui est obligatoire.

Si on fait ainsi le bilan entre cet article du Code Général des Collectivités Territoriales et votre rapport, on s'aperçoit que vous ne respectez quasiment aucune de ces obligations. C'est extraordinaire, M. le Maire, mais vous faites référence à un texte que vous ne respectez pas. Votre DOB n'est pas réglementaire et là, vous faites prendre un risque énorme pour votre prochain Budget.

Peut-être, c'est vrai, aurons-nous alors dans quelques semaines, un nouveau Débat d'Orientation Budgétaire 2017 en Conseil Municipal.

Après tout, nous commençons à en avoir l'habitude, M. le Maire, de revenir en arrière, plusieurs fois sur le même point en Conseil Municipal. C'est même un peu le symbole de votre méthode ou de votre absence de méthode.

Je vais reprendre quelques points : sur la taxe locale sur la publicité extérieure, que s'est-il passé ? Dans un premier temps, vous nous avez fait un rapport d'information sur l'évolution des tarifs de cette TLPE. Puis, vous vous êtes aperçu grâce à notre opposition que c'est une nouvelle taxe. Et donc il faudrait d'abord, avant de réviser les tarifs, la faire voter par le Conseil Municipal. On a donc eu droit quelques mois plus tard à la présentation de cette taxe et de ce vote en Conseil Municipal. Enfin, on a appris dernièrement dans la presse que vous avez décidé de ne pas l'appliquer.

Dans un autre domaine, vous aviez décidé en avril dernier de mettre en place une taxe sur la consommation d'électricité des Maiziérois puis vous l'avez enlevée quelques mois plus tard.

Sur les tarifs de la cantine, vous votez une modification des tarifs en mai que vous modifiez en juillet.

Vous annoncez en juillet 2016 qu'il y aura un parking payant à la Gare en nous faisant voter une délibération puis vous revenez à la gratuité en novembre.

Heureusement, M. Le Maire, que vous administrez une Ville de taille modeste. Autrement, ces allers-retours seraient très vite indigestes.

M. le Maire, vous nous avez annoncé, par voie de presse, que vous voulez devenir un Maire bénévole. Ce que l'on voit surtout avec votre façon d'administrer la Commune, c'est que si vous n'êtes pas encore un Maire bénévole, vous êtes vraiment un Maire amateur. Parce que c'est un travail d'amateur que ce DOB.

Le Maire : " C'est fini. Bien. Merci. J'ose à peine parler après l'expression d'une telle perfection. Excusez-moi, je prends la parole. Je vous savais grand économiste maintenant vous êtes un grand juriste. Alors, permettez au petit Maire que je suis de poursuivre le débat. M. LEONARD, vous aviez demandé la parole, vous l'avez. Après ce sera au tour de Mme ADAMCZYK. "

M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire : " Je voulais juste répondre à M. BEBING à propos du parking du Centre-Ville. M. BEBING, si ce parking avait été remplacé par une maison médicale, je crois que le commerce local serait mort à l'heure actuelle. Je vous le confirme. Et même s'il n'est pas occupé à 100 % ce parking, il est quand même occupé à 70 ou 80 % car il y a un turn-over dessus. Et il y a du monde qui arrive.

Si vous aviez mis cette maison médicale qui, au demeurant, j'ai rencontré un des médecins ce matin qui est très heureux d'être sur le site près des voies où là, il y a du parking qui ne gêne en rien, ni personne, vous auriez fait mourir le commerce local. Heureusement que nous avons changé cela dès notre arrivée, heureusement.

Le deuxième point que je voudrais dire c'est que quand nous avons des réunions de Commissions "Environnement, travaux et autres" où je dis tout ce que nous prévoyons de faire, malheureusement l'Opposition n'est pas là. Donc ne nous faites pas de procès d'intention sur cette chose là, nous faisons des réunions, nous présentons à tout le monde les différents projets et si vous n'êtes pas là, j'en suis bien désolé."

M. Luce ADAMCZYK, Adjointe au Maire : " Moi aussi je voulais répondre à M. BEBING par rapport au VPI. Lorsque nous sommes arrivés donc le 1er avril, c'était pas un blague, le 1er avril 2014 et bien il n'y avait rien. Si : la réunion des directeurs et le choix des trois classes pilotes. Mais rien de fait. Deux articles dans la presse, les voilà, un de février 2014 et un de mars 2014 annonçant le projet VPI comme s'il était déjà réalisé. Or, surprise, rien sauf le choix des trois classes et une énorme attente créée bien sûr auprès des enseignants et des parents.

Quelle déception ! Car aucun document, rien.

Pas de VPI installée ce que je croyais trouver dans les écoles, même pour les classes pilotes, il n'y avait rien de fait, pas de commandes pour ces mêmes classes, le néant.

C'est donc la majorité nouvellement élue qui a décidé de lancer cette vidéoprojection. Alors après, je vous passe les détails mais si vous les voulez je vous les donne, la phase test, le câblage dans les écoles pilotes a été fait à l'été 2014 parce que nous l'avons engagé, l'installation des tableaux aussi qui n'étaient pas commandés, il y avait rien.

C'était programmé, c'était une belle annonce mais ce n'était pas fait. Vous n'avez rien fait. Il n'y avait aucun dossier.

Donc nous avons lancé le câblage pour les classes pilotes à l'été 2014, rien n'avait été fait, absolument rien. L'installation des tableaux qui ont aussi été installés sur cette période et des vidéoprojecteurs et tout était prêt pour les classes pilotes à la rentrée 2014 mais parce que nous l'avons fait. Nous avons lancé le projet que, soi-disant vous aviez initié. Vous aviez fait naître un grand espoir, ça c'est sûr mais rien n'était fait. Voilà. Nous n'avons rien trouvé, les tiroirs ont bien été vidés, mon prédécesseur avait bien vidé son bureau du coup. Voilà.

Ensuite, nous avons câblé les écoles élémentaires avec l'UGAP, les deux écoles déjà câblées pour la phase-test (Pasteur et Victor Hugo) ont été les premières installées puis Brioux et les Ecarts donc toutes les écoles élémentaires ont été câblées et installées pour janvier 2015.

Et maintenant, nous avons donc câblé les maternelles pour équiper les grandes sections ce qui va se faire prochainement. Voilà. Voilà le point maintenant j'ai les dates de réunion si vous voulez et je maintiens que nous n'avons trouvé aucun document, rien du tout."

Le Maire : "M. CASAGRANDA, vous voulez prendre la parole".

M. René CASAGRANDA, Conseiller Municipal Délégué : " Merci M. le Maire. Je voulais répondre à M. BEBING. Vous nous avez parlé du parking DEMANGE, comme quoi c'était un projet inutile. Moi, je pense que vous ne vous promenez pas souvent dans ce quartier.

Je ne pense pas car je vais vous expliquer une chose, avec toute la structure scolaire qu'il y a autour de ce quartier là et surtout pendant la période scolaire et avec, faut pas oublier une chose, la construction d'un immeuble de 12 ou 15 appartements qui a amené une recrudescence de véhicules personnels et de véhicules utilitaires parce que beaucoup de personnes qui vivent dans cet immeuble sont tous des auto-entrepreneurs, il y a une recrudescence importante et grâce à ce parking là, beaucoup de gens et même de riverains anciens ont pu se reporter pour garer leurs véhicules sur ce parking là. Alors ne venez pas nous dire qu'il y a jamais personne sur ce parking là, vous êtes un menteur. Voilà, merci."

Le Maire : "A M. CARRELLI et après je prends la parole pour répondre aux points qui ont été soulevés."

M. Franco CARRELLI : " Sans polémique, depuis septembre 2016, j'ai passé quelques heures, quelques semaines, quelques mois au 85B de la Grand'Rue qui est en face du parking, entre Schéhérazade et le Cyrano.

Je n'ai jamais vu en quatre mois autant d'incivilités depuis que j'habite à Maizières. Je m'explique.

Pour avoir discuté avec les deux commerçants qui sont peut être censés, en tout cas les utilisateurs de ces commerçants qui pourraient utiliser le parking en face, j'ai été voir l'un et l'autre. Ces deux utilisateurs là, personne n'y va. Personne. Au regard des incivilités. Le dimanche forcément, il y a du monde dessus, François, il y a du monde mais le turn-over pour moi il n'existe pas. Il y a un turn-over qui est de quelques minutes.

Les utilisateurs du Cyrano et les utilisateurs du kebab se mettent, soit.. allez voir, regardez, j'y ai passé des heures. On a failli en arriver aux mains à maintes reprises avec les utilisateurs qui ne veulent pas aller en face. Ils ne veulent pas, j'ai discuté avec eux, ils ne veulent pas aller en face. Alors est ce qu'il y avait besoin d'un parking de quarante-quatre places, les deux commerçants prônent ce parking qui n'est pas utilisé.

Il y a une vraie polémique autour de cette situation tout au long de la zone bleue. Car il y a zone bleue et sur la Grand'Rue et sur le parking. C'est une zone bleue donc on ne peut pas y faire tampon mais c'est une zone bleue de 4 heures et il y a une vraie polémique autour de cela. Ce qui se mettent là dessus sont globalement des employés, vous pouvez aller regarder. Ce sont des employés alors oui il est utilisé mais pas à 100 %, j'y ai passé des heures mais il y a une incivilité autour de ce parking qui est détestable et dangereuse.

La dernière fois, c'est de mardi où j'ai vu les usagers du Cyrano lever la main sur ma fille, j'en suis tellement ému que la prochaine fois ça se terminera mal. J'ai connaissance de la cause parce que les gens se mettent devant les garages, hors stationnement, et ne veulent pas bouger. On leur dit gentiment que le parking est disponible, vide, il y a de la place et ils n'y vont pas. Donc, ce n'est pas l'objet du DOB mais c'est une vraie problématique ce sujet."

Le Maire : "M. CARRELLI, merci de votre intervention et je comprends que vous soyez ému s'il y a eu un problème avec un proche parent, je comprends très bien mais la Police Municipale est là pour répondre à ce type de problématique. Bon alors un dernier mot, Mme ADAMCZYK et après je répondrai aux points qui ont été soulevés par nos collègues."

Mme ADAMCZYK : "Je rejoins M. CASAGRANDA en disant que ce parking est utile aussi pour les parents des écoliers, pour les enseignants, pour les utilisateurs de la crèche aussi. On en avait vraiment besoin. En tout cas, pour toute l'enfance qui est là, c'était vraiment une nécessité ce parking."

Le Maire : *"Bien, on a parlé de différents points. Moi j'ai pris des notes des points qui ont été évoqués. J'ai été particulièrement intéressé par le propos tenu par M. TERRIER, je dois dire subsidiairement par d'autres propos mais moins. Je remarque une chose qui est quand même, je vous le dis, M. MEIGNEL, assez symptomatique et c'est dommage après que M. BEBING nous ait présenté ces vœux, il y a eu quelques minutes et puis comme d'habitude, enfin merci de nous avoir gratifiés de quelques minutes, des attaques personnelles et des jugements de valeur qui deviennent le trait commun de vos interventions.*

J'ai noté, puisque j'ai pris des notes, des mots aussi sympathiques que "baron local au bout de deux ans de Maire, roi de l'enfumage, amateur, incompetent, menteur", enfin je reconnais là votre dialectique habituel et je vois à quel point vous avez du respect pour les personnes qui siègent dans la même Assemblée que vous.

Merci de nous avoir permis quelques minutes de tranquillité avant les attaques personnelles et les jugements de valeur. Soyez-en gratifié.

Alors quelques mots dans l'ordre. Je vais les prendre dans l'ordre parce que, finalement, c'est encore la meilleure méthode.

Sur un propos qui est venu à deux reprises, vous parlez de l'expression des élus. Moi je n'ai jamais considéré que seuls les éléments budgétaires devaient être abordés en Débat d'Orientation Budgétaire, je pense qu'on peut aborder tous les sujets de la politique municipale, y compris comme vient de le faire M. CARRELLI, les questions de stationnement.

Sur l'expression des élus, je ne vois pas de quoi l'on peut se plaindre. Je vous rappellerai qu'elle est plus large qu'elle ne l'a jamais été et je me permets également de porter à votre mémoire le fait que nous partageons équitablement la communication dans le journal de la Ville alors même que ce n'était pas le cas avant puisque l'Opposition avait un espace extrêmement réduit. Si vous avez oublié, Mme ADAMCZYK tient à votre disposition un journal avec le faible espace qui nous était réservé par le passé.

Aujourd'hui, c'est la parité, tout le monde peut s'exprimer et les débats du Conseil Municipal montrent un grand libéralisme en matière de liberté d'expression.

M. BEBING, sur la gestion du port d'armes dont vous avez parlé, puisque je reprends les termes les uns après les autres, je vous ai exposé mon point de vue et je revendique le fait de ne pas en avoir parlé. Je vous ai dit que compte tenu de la dangerosité de la situation et des éléments qui sont à ma disposition en tant que Maire, j'ai jugé qu'il était de ma responsabilité de Maire de permettre à nos Policiers Municipaux le port d'armes sans susciter un débat à ce sujet. Je l'ai jugé comme cela, je l'assume et je le revendique, il n'y a pas eu de débat, c'était un choix et c'est assumé.

Sur le plan de la gestion dispendieuse, puisque c'est l'adjectif que vous avez utilisé, je vous ramène à ce document d'orientation budgétaire qui est probablement imparfait mais qui comporte néanmoins énormément d'éléments.

Je voudrais juste attirer votre attention sur deux aspects qui me paraissent très importants et qui dénotent une évolution budgétaire avec des chiffres précis.

Recettes réelles de fonctionnement en 2011 quand vous étiez aux affaires : 19 millions d'euros. Recettes réelles de fonctionnement en 2016 : 12,5 millions. Voilà le delta. C'est une situation que vous n'avez jamais connue. Que nous connaissons. Je parle de la baisse de l'évolution, ne restons pas focaliser sur un chiffre, c'est l'évolution qu'il faut regarder.

Et je voudrais quand même noter en matière de gestion dispendieuse, et soi-disant d'embauches, que les charges de personnel, et d'ailleurs le tableau de la page 6 le montre bien, étaient réparties à la hausse dès 2011. On le voit, 5 672 000 € en 2011, 5 841 000 € en 2012, 6 105 000 € en 2013. Donc soyons raisonnables. Alors même que l'on savait que les dotations allaient baisser mais alors jamais dans ces proportions, vous aviez fait répartir les charges de personnel à la hausse, les tableaux qui sont sous nos yeux en témoignent.

Sur le plan du parking de la Grand'Rue, les choses ont été dites. Je maintiens, parce que ce n'est pas une réalisation isolée ce parking, que nous avons d'autres projets pour le Centre-Ville et ce parking présentera une utilité encore plus importante à l'avenir. Nous y reviendrons.

Vous m'aviez dit que nous étions là depuis plus de 3 ans, je note que cela fait bientôt 3 ans, voilà, je le note, nous sommes là depuis avril 2014, Mme ADAMCZYK l'a rappelé. Je note tout de même que la Municipalité précédente a presque passé vingt ans dans ces murs. Pour notre part, c'est presque dix fois moins. Voilà, donc on ne peut pas effectivement tout faire en deux ans et demi, je le reconnais bien volontiers.

Vous avez parlé également, M. BEBING, de la vidéoprotection, comment se fait-il qu'elle ne soit pas encore mise en œuvre ? Et bien je vous réponds très simplement. La vidéoprotection est subventionnable à hauteur de 40 % par l'Etat, à travers ce que l'on appelle le FIPD, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Nous étions prêts techniquement dès l'année dernière, malheureusement les crédits de l'Etat tournés vers la vidéoprotection étaient épuisés. Donc nous avons fait le choix de décaler la vidéoprotection à 2017 car je ne vois pas, au nom de quoi, les Maiziérois payeraient l'intégralité de la vidéoprotection sachant que celle-ci est subventionnable à hauteur de 40 %. Donc nous avons quelques assurances pour bénéficier de ce concours de l'Etat en 2017.

Vous avez parlé, par ailleurs, de la VidéoProjection Interactive, je n'y reviendra pas puisqu'effectivement vous aviez, je vous le confirme, inscrit une somme au Budget. Mais si vous me le permettez, et sans aucun esprit humoristique ou sarcastique de ma part, il est très facile d'inscrire une somme au Budget, cela ne veut pas dire qu'un dossier est préparé.

Enfin, vous avez parlé de projets en berne, donc toujours M. BEBING, écoutez, des projets en berne quand on veut rénover les écoles, quand on a une passerelle dont on parle depuis trente ans et qui sera édifiée à Maizières pour faciliter et sécuriser le passage des voies ferrées, quand on construit une Maison d'Assistants Maternels, quand on rénove la Maison des Soeurs qui était en train de tomber en ruine, quand on a des projets considérables, dois-je vous reparler, même si la Ville ne paye mais qu'est-ce qu'on a travaillé, de la construction de la nouvelle Brigade de Gendarmerie et des presque quarante logements de gendarmes à compter de 2017, dois-je vous parler de la réalisation de quarante-sept logements sur la Voie Romaine, dois-je vous parler de tous ces sujets que nous avons initiés et qui sont loin d'être exhaustifs ?

Alors, après, si vous pouvez de votre côté, émettre le jugement selon lequel nos projets sont en berne, je vous en laisse le choix mais je considère que ce n'est pas le cas d'autant que nous avons également, et ça se voit moins, pendant ces deux ans et demi, contribué à remettre à niveau, notre patrimoine municipal qui était dans un état extraordinairement dégradé. Je ne citerai qu'un exemple qui est symptomatique, pas une école, je parle des écoles anciennes et non l'école Victor Hugo, ni des trois classes de maternelles du Val Mairera, je parle des autres écoles, pas une école n'était isolée. Nous les avons isolées.

Je continuerai par le Gymnase Victor Hugo situé à l'arrière de la Mairie. Il y a un an et demi, M. LEONARD me le dit, c'était un gouffre énergétique. Il y a un an et demi, ce gymnase à l'arrière de la Mairie avait comme revêtement latéral de la tôle ondulée. Et donc les alvéoles laissaient passer l'air.

Vous avez remarqué aujourd'hui qu'il y a un triple vitrage qui protège à la fois du chaud et du froid. Et ce travail, certes moins spectaculaire au niveau de ce gymnase, a été entrepris sur l'ensemble des établissements scolaires et sur plusieurs autres bâtiments municipaux.

Et nous poursuivons, dans le cadre de partenariat, ce travail qui, en plus, bénéficie de subventions qui ne sont pas inintéressantes.

Vous avez ensuite, M. TERRIER, effectivement abordé le sujet de l'augmentation de la fiscalité dont les taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ont augmenté de 4,25 %, soit une augmentation que je qualifierai d'extraordinairement raisonnable. Je reconnais que je ne m'étais pas engagé pour cela, je le reconnais bien volontiers. Seulement quand vous avez sept millions de recettes en moins et des mesures nationales qui contribuent à augmenter de manière significative nos dépenses et qui, par ailleurs, vous transfèrent de nouvelles charges non compensées, et bien à un moment donné, il faut ajuster ou alors on supprime des services.

Nous avons fait le choix d'une politique fiscale et tarifaire extrêmement raisonnable, extrêmement modérée, tout en maintenant l'ensemble des services aux Maiziérois et je vais vous dire une chose, même si ces 4 % je ne les souhaitais pas plus que la Municipalité, mais ce résultat là, nous en sommes fiers parce que c'est au service des Maiziérois et c'est aussi au prix d'un travail considérable au niveau des services et des élus.

Je continuerai, je vous donne encore un exemple de transfert de charges non compensées, on vient de nous confier les cartes d'identité biométriques pour tout le territoire et bien entendu, nous n'avons aucun retour quant à ce transfert de charges, un de plus parmi tant d'autres.

Alors, la page politique, ça c'est normal de la part d'un ancien parlementaire. Vous avez dit, M. TERRIER, que la baisse des dotations avait commencé avec M. SARKOZY et s'est prolongée avec M. HOLLANDE. Je retiens simplement vos protestations extrêmement fortes à ce moment là quant au gel des dotations décidées sous le Président SARKOZY. Quant au gel, il avait dit « elles ne progresseront plus, elles ne bougeront plus, elles ont été gelées ». Et je me souviens de vos écrits, de vos propos extrêmement protestataires par rapport à un gel. Imaginez dans quelle situation nous nous trouvons et ce que nous pourrions dire alors même qu'elles diminuent de manière drastique.

Je ne reviendrai pas sur la définition du mot « mensonge » ou de l'incompétence. Je considère qu'elle ne sont pas réellement opportunes et dignes dans le cadre d'un Débat d'Orientation Budgétaire. Et nous nous inscrivons dans un registre de jugement de valeur qui n'est jamais bon. Jamais bon en démocratie.

Vous avez le droit de faire de la sémantique, votre parole est libre. Moi j'ai le droit de vous dire ce que j'en pense. Merci.

Alors, vous avez parlé du FPIC, je note que la Communauté de Communes prend le parti d'opter pour une dérogation en prenant à sa charge plus qu'elle ne le devrait, ce n'est pas tout à fait le fait du hasard.

Merci de l'avoir signalé. Je vous rappelle que je suis en charge des finances à Rives de Moselle et que la prise en charge par la Communauté de Communes de ce facteur de dépenses, dérogatoire au droit commun, n'est pas le fait du hasard donc je vous remercie de l'avoir souligné. Je n'y suis pas pour rien.

Et enfin, je vous laisse qualifier le collègue, Maire d'Hagondange et Président de la Communauté de Communes, comme vous le voulez. Pour ma part, je ne me hasarderai pas à juger les gens, leur personnalité et leur caractère, j'ai trop de respect pour eux.

Je voudrais simplement faire un point sur cette gestion communautaire qui semble vous tenir à cœur.

Parce que là, je n'ai pas eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet réellement jusqu'à présent. Mais vous avez géré un dossier qui se révélait catastrophique pour la Ville et je le dis.

Alors je dis vous, pas vous personnellement, mais vous globalement. Puisqu'on ne peut pas, quand on est Maire, décider de tout et après on est plus ou moins bien entouré. Moi j'ai la chance d'être bien entouré.

Je ne suis pas sûre que vous ayez toujours eu cette chance. Je fais aussi de la sémantique, ça veut dire qu'on peut avoir de la chance avec certains et moins de chance avec d'autres.

S'agissant des pavillons seniors qui sont construits à l'arrière de la Gare. Je voudrais quand même dire dans quelles conditions le dossier a été préparé. C'était déjà peu de temps avant les élections comme les annonces sur la VidéoProjection, comme d'ailleurs les annonces de rénovation de la Grand'Rue ou de jolis dessins ont été, bien entendu, diffusés en période de campagne électorale, ce qui n'est, j'allais dire, pas une surprise.

Ces trente-trois pavillons seniors qui se trouvent derrière la Gare. Déjà on peut en discuter, pour ma part, si je voulais rentabiliser le foncier public de la Ville, parce qu'on travaille énormément sur le foncier et ça a l'air de vous échapper mais je vous assure que cela nous réserve quelques très belles perspectives, et bien moi je considère que si l'on travaille sur le foncier de la Ville, le foncier disponible, on n'installe pas des seniors avec une vue plongeante sur la Gare TER.

J'aurais préféré que l'on vende ces terrains et que s'y installent, suite à une entreprise de promotion immobilière classique, des gens usagers du TER ce qui d'ailleurs aurait soutenu la Gare.

Vous avez fait le choix de mettre des pavillons seniors, très bien, dans un terrain qui a été cédé à l'intercommunalité, je le dis, à l'euro symbolique.

Donc pour la valorisation du foncier, pardonnez-moi, chers collègues, « on repassera ! ». On a un terrain situé en plein centre, on le donne.

La Communauté de Communes devant y construire trente-trois pavillons. Alors non content d'avoir déjà cédé le terrain, vous vous étiez engagés à payer une forte somme pour l'aménagement de la desserte de ces pavillons, de l'ordre de 275 000 €. L'addition continuait. Non content d'avoir cédé le terrain et d'avoir pris l'engagement de verser 275 000 €, il fallait aussi s'occuper de la gestion et de l'entretien de tous les espaces publics donc le fonctionnement autour des pavillons.

L'addition continue. Non content d'avoir cédé le terrain, s'être engagé pour 275 000 €, pris le fonctionnement à la charge de la Ville, vous avez dit « Très bien, vous faites une salle commune, on va la reprendre, donc encore repayer un peu, et puis surtout on va y faire des animations toutes les semaines ». L'addition continue. Tout cela pour quoi ? Je le dis comme je le pense. Pour des résidences seniors qui peuvent parfaitement être construites par des bailleurs dont d'ailleurs c'est la fonction, qui eux, achètent le terrain et aménagent à leur frais et entretiennent à leur frais. »

M. TERRIER : « C'est faire abstraction d'une convention qui touchait toutes les Communes de la Communauté de Communes avec les mêmes règles et Maizières n'échappait pas aux règles. Que ce soit Plesnois, Ennery, l'ensemble des Communes. Alors arrêtez, c'est trop facile. Tout ce qu'on faisait c'est nul. Tout ce que vous avez fait, c'est excellent. On en voit le résultat. »

Le Maire : « Je vous rappelle que les débats, c'est encore moi qui les dirige, merci. »

M. TERRIER : « Si je peux m'exprimer, je m'exprimerai et vous irez chercher la Police Municipale. »

Le Maire : « Ce n'est pas dans mes habitudes. Mais laissez-moi vous répondre. Ce ne sont pas des insanités.

Ce que vous venez de dire est très intéressant car vous parlez de convention en vigueur au sein de la Communauté de Communes. Alors, c'est intéressant parce que l'on était dans une tradition plutôt orale. Alors les conventions peuvent être orales, je vous rejoins, premier point.

Deuxième point, et c'est là que nous nous éloignons l'un de l'autre. Vous mettez, et je vous ai entendu citer Plesnois et Ennery, mais vous vous rendez compte, et dieu sait que j'aime ces Communes, mais vous mettez Maizières-lès-Metz sur le même plan que Plesnois, Ay ou Ennery. Mais attendez, tout le monde veut construire à Maizières.

C'est encore le Maire et la Municipalité qui décident qui fait quoi sur le ban communal. Il n'y a pas de supracommunalité, du moins, pas autant que nous le souhaitons, il y a une intercommunalité. C'est vous qui avez autorisés et vous n'étiez pas obligés d'opter pour ce schéma.

Je dialogue avec l'ensemble des bailleurs publics, Logiest, Batigère, Moselis et tous les autres. Ils veulent tous construire des résidences seniors mais en payant le terrain, en payant la construction, en entretenant ce qu'ils ont construits. On n'est pas obligé de suivre le même schéma dans une Ville de 12 000 habitants que dans une Commune de 700. Enfin écoutez, mais quel est ce choix ? On est pas dans un village, on est dans une Ville dans lequel le foncier est cher parce qu'il est demandé et parce qu'on est bien desservi, on a des services, on a des commerces et on est encore libre de faire ce que l'on veut quand on est à la tête de la Municipalité en terme d'aménagement du territoire. Enfin, écoutez ! Nos chemins s'éloignent.

Après, si vous voulez caler l'exemple d'une Ville de 12 000 habitants comme la nôtre sur celle d'un village de 600 qui n'a pas un commerce, je vous laisse libre de le faire. En attendant, moi je ne ferai pas comme cela".

M. TERRIER : « Le terrain était réservé à un équipement public. »

Le Maire : « Moi je suis pour le volontarisme politique, je ne suis pas pour la résignation. Je ne suis pas du côté des pleureurs, je suis du côté des gens qui avancent, des gens qui y croient, des gens qui ont envie de faire.

Je vous aime bien, M. CARRELLI, et c'est sincère, il n'y a pas d'humour. Mais alors vous parlez des voitures. On a plusieurs dizaines d'employés administratifs à Maizières et des élus. Et sous ma responsabilité, la Ville a fait l'acquisition pour plusieurs dizaines de personnes de deux 208 et d'une 308. Je précise d'ailleurs que nous achetons à Maizières dorénavant et dans les environs, plutôt des voitures françaises qui marchent et qui sont fabriquées pour l'essentiel ici. Ce n'est pas vous qui me direz le contraire. Merci.

Donc on a acheté deux 208 et une 308 qui sont venues remplacer, pardon, je suis obligé d'en parler, des pratiques anciennes qui étaient beaucoup plus coûteuses. C'est-à-dire qu'avant, tous les employés municipaux qui devaient faire des déplacements, les faisaient la plupart du temps avec leurs véhicules personnels et qui, après bien entendu et c'est normal, demandaient le remboursement.

Quand on bosse dans une Entreprise ou dans une Administration, si on se déplace pour son employeur et bien il est normal que l'employeur prenne en charge le déplacement.

Ça a coûté des heures et des heures de traitement de toutes les factures ou factures d'autoroute, d'essence, etc., on avait quelqu'un qui consacrait une bonne partie de son temps de travail. Premier point.

Deuxième point, s'il avait fallu compter sur les véhicules de Mme ROYAL que vous avez achetés à grands renforts médiatiques, et bien écoutez, cela aurait été difficile car cela fait plusieurs années qu'ils sont immobilisés, foutus, terminés, rangés des voitures dans les ateliers et plus personne n'en veut.

Alors, on a peut être trouvé un acquéreur. Irréparables parce que faire le choix purement politique d'acheter des véhicules fabriqués grâce ou par Mme ROYAL dont la concession la plus proche n'est pas à Maizières mais en Poitou Charentes, à 35 000 ou 40 000 € l'unité et qui fonctionnaient plus au bout de quelques petites années, c'était quand même pas le choix le plus judicieux.

Alors, là, vous voyez, nous, on a peut être acheté deux 208 et une 308 mais ça fonctionne, c'est utilisé. Très majoritairement par les employés municipaux, un petit peu par les élus, je le reconnais car il m'arrive de me rendre à une réunion plus loin et il m'est arrivé de prendre un véhicule, Mme DEBRAS aussi, c'est parfaitement écrit, il n'y a pas de voiture de fonction, ce sont des véhicules de service qui servent aux services, qui servent aux élus, il n'y a certainement pas d'usage réservé ou privatif, cela, je peux vous le dire, cela fait bien rire ceux qui lisent vos tracts. Et ça marche, c'est fabriqué ici et on a le garage ici. Alors si vous me parlez des véhicules, de l'argent fou que vous avez dépensé dans les voitures de Mme ROYAL qui ne fonctionnent plus et bien écoutez, je suis prêt à entamer le débat.

Je continue et je vais quand même répondre au quatrième intervenant, à M. le Procureur, économiste, juriste, peut-être académicien avant la fin de l'année. Excusez-moi de vous répondre.

Alors vous m'avez parlé de simulacre, cela, je vous le laisse à vos expressions favorites. Comme le disait un vieux camarade du Parti Socialiste : « Que voulez-vous, M. le Maire, c'est du MEIGNEL. ».

Vous m'avez parlé d'un scoop, mise sous tutelle, excédent de fonctionnement, normal, enfin. Je vous renvoie simplement aux chiffres.

Dépenses de fonctionnement en hausse, y compris quand vous étiez aux affaires, - 7 000 000 € de recettes, il n'est pas complètement interdit de se dire qu'on est en train de totalement rétablir la situation parce qu'on assainit l'ensemble du fonctionnement de la maison et bien, on a le droit de le dire parce que nous organisons, comme je l'ai dit tout à l'heure, une meilleure performance énergétique des bâtiments, nous organisons des marchés là où il n'y en avait pas, aucun. Alors vous avez parlé, et d'ailleurs je note que dans ce DOB, je me tourne vers Mme CABALLE et M. MORIN, pour l'essentiel, vous avez été extrêmement modestes parce que vous parlez de marchés pour les Services Techniques ou pour l'énergie mais il y a tout le reste où il n'y avait aucun marché.

Je vais rendre public, comme vous me l'avez demandé mais on avait prévu de le faire, l'ensemble des rapports sur l'informatique faits par le Cabinet KPMG, qui n'est pas soupçonné d'amateurisme pour reprendre un terme qui vous est cher quand vous parlez de moi avec le respect que vous me devez, merci, et la Société AXIANS qui vient de remplacer nos serveurs informatiques pour plus de 100 000 € car tout était en train de « foutre le camp » pour parler trivialement, excusez-moi, alors même que vous avez dépensé sur quelques années, 3 000 000 €.

Tout est dans le rapport, il sera public et le Républicain Lorrain aura le rapport. Je vous assure que cela va intéresser tout le monde.

Alors s'agissant de la Trésorière Payeuse, car M. MEIGNEL, en a parlé aussi. Nous l'avons rencontrée, très longuement au cours d'une réunion avant Noël. Et Mme la Trésorière Payeuse me dit : « Compte-tenu de toutes les procédures et de tous les efforts que vous mettez en œuvre au niveau de la Ville, il me faut attendre les effets de ces efforts pour présenter un rapport au Conseil Municipal » parce que tout est en train de changer sur le plan des marchés, sur le plan de la mise en concurrence, sur le plan du fonctionnement avec les heures supplémentaires mais aussi certains travaux qui, aujourd'hui sont assumés en régie alors qu'avant, ils étaient systématiquement soumis à des prestataires.

Il y a tellement de changements qui sont effectués qu'elle juge plus prudent d'attendre les effets très pratiques de tous les efforts mis en œuvre. Je vous épargne sur les économies réalisées en matière d'énergie, en matière de restauration, en matière de transport et cela va continuer. Car nous avons d'autres marchés qui arrivent et c'est le résultat d'un vrai travail de fond, d'une véritable analyse de fond.

Je vous donne un exemple, c'est un petit budget par rapport à d'autres. Cela fait depuis toujours qu'il y a, au niveau des Services Techniques, 80 000 € à peu près de quincaillerie achetée par an et pas un seul marché, rien. C'est-à-dire qu'on achète au fur et à mesure en fonction des besoins. Et bien nous organisons un marché et nous allons gagner de l'argent.

Il y a jusqu'à présent des fournitures qui sont payées aux écoles sur demandes des écoles sans aucun marché. Dorénavant, il y a un marché et nous avons constaté de grosses marges d'économies.

Donc, on est en train de tout changer en terme de mode de fonctionnement pour faire faire des économies aux Maiziérois.

Donc le rapport viendra, après les premiers effets de tout ces efforts.

Vous avez dit aussi que vous n'avez pas vu les deux millions de baisses de dotations de l'Etat.

Alors c'est vrai qu'il n'y a pas deux millions de baisses de dotations de l'Etat, j'ai toujours dit que c'était l'effet cumulé de la baisse des dotations, de la péréquation, de la réforme des rythmes scolaires et de ce qui était imposé sur le plan de la rémunération du personnel et on arrive à un peu moins de deux millions, mais on n'en est vraiment pas loin.

Vous avez dit que j'étais le roi de l'enfumage, je vous en remercie à nouveau. Vous êtes tellement bon M. MEIGNEL, tellement parfait, ne changez pas, restez comme vous êtes, venez comme vous êtes.

On n'a pas été d'accord sur tout, on a peut-être parfois, et j'en prends ma part, été sévère ou en tout cas remuant.

Moi je me souviens de mon passé d'élus d'Opposition à l'égard de mon prédécesseur mais ce que je voudrais juste dire, alors même qu'on ne s'est pas toujours ménagé, c'est que j'avais en tout les cas, même m'exprimant de façon un petit peu sportive dans ce Conseil Municipal, j'avais du respect pour la personne parce qu'il y avait un certain niveau.

Et je note que de ce point de vue, le niveau, alors que c'est un mouvement convergent avec le niveau scolaire, j'espère que non mais en tout cas, ça baisse.

Alors voilà, ça baisse comme va baisser la dépense en 2017 ; comme je l'espère vont augmenter les recettes et, en tout cas, comme je l'espère, ne baissera pas votre attention et votre vigilance au cours de ces Conseils Municipaux.

Moi, ce que je voudrais dire sur le DOB, même si le document n'est pas parfait, vous nous avez cité des textes en les lisant, je vous remercie, on les avait lus, c'est que le degré d'exigences pour préparer un Débat d'Orientation Budgétaire est sans commune mesure avec ce qui était demandé avant.

Alors c'est vrai que c'est pas parfait mais enfin, vous avez beaucoup d'indications, vous avez une vraie progressivité, une véritable évolution et des perspectives qui doivent être encore précisées, je le reconnais bien volontiers.

Mais l'environnement est tellement mouvant, comment voulez-vous, d'ailleurs je me permets de rebondir sur le sujet, avoir ainsi que le demandent les textes, parce que parfois les textes demandent plus que ce que l'on ne peut donner, comment voulez-vous avoir une perspective budgétaire fiable au moment du vote du Budget, a fortiori au moment d'un Débat d'Orientation Budgétaire, alors même que généralement nous n'avons pas les chiffres de l'Etat s'agissant des dotations au moment de l'approbation du Budget fussent-ils très tardifs, en tout les cas dans le délai imposé par la Loi. C'est très contradictoire.

Donc bien entendu, on peut regarder, tel celui qui vous montre la lune et vous ne regardez que le doigt, les textes un mot après l'autre bien conjugué et se dire, c'est pas réglementaire. Tout le monde peut le faire, il suffit de lire et de dire que c'est pas réglementaire de monter sur ces grands chevaux.

Ce qu'il faut regarder au delà du texte, c'est l'esprit de la Loi, l'esprit du règlement.

Que nous incite à faire le Législateur et le pouvoir réglementaire, ils nous incitent à aller plus loin sur le plan qualitatif et sur le plan des éléments formulés dans le cadre du DOB.

Alors cette année, c'est pas parfait mais en tout les cas, on avance bien et il y a un campement de décor budgétaire qui est très précis et qui nécessite, effectivement, quelques compléments, je le reconnais bien volontiers en terme de projets, nous attendons là encore des données chiffrées que nous ne possédons pas.

Je vous rappellerai, mais ça, c'est une question de connaissance, non pas de lecture des règlements mais de connaissances de la jurisprudence puisque vous avez laissé planer ce doute quelque peu malsain d'annulation ou d'invalidation ou d'aspect vicié d'un Budget, si vous consultez la jurisprudence administrative, vous comprenez très rapidement à condition de l'analyser et non pas de se contenter de lire quelques phrases, quand en période électorale, 2017, ce sont des élections nationales, il y a un esprit d'interprétation beaucoup plus large des textes parce que l'incertitude est beaucoup plus grande que quand il n'y a pas d'élections nationales. Voilà.

Donc je vous incite à aller plus loin dans vos analyses, dans vos travaux et à ne pas vous contenter de quelques mots vaguement "resucés" en Conseil Municipal.

Sur le plan, et je m'arrêterai là, des projets, je voudrais simplement vous dire que nous avons reproduit les nouveaux projets qui sont financés essentiellement par la Collectivité de Maizières-lès-Metz sans avoir, et là je vous en veux un peu M. le Directeur Général des Services, en ayant l'honnêteté de ne pas reproduire les dossiers qui ont déjà été votés mais qui ne sont pas encore finalisés. La MAM, la Maison des Soeurs.

Et alors, je ne peux pas vous en vouloir, c'est moi qui aurais dû ajouter mais vous êtes extrêmement rigoureux dans votre travail, moi j'aurais dû y mettre une patte supplémentaire avec Mme CABALLE à laquelle j'associe ce reproche commun mais nous aussi, on a envie d'évoluer et de progresser comme nous tous, ce que je voulais dire, c'est qu'il y a de grands projets qui vont se nouer dans notre Ville sans même que la Ville mette un euro.

Je le redis parce que c'est quand même important, la Gendarmerie, les presque 40 logements de Gendarmes, les terrains sont portés par l'E.P.F.L., le financement est privé parce qu'on a trouvé un mécanisme audacieux qui recueille l'assentiment des parties publiques et privées.

Je voudrais parler aussi de la reconversion de l'ilôt LIDL parce que nous allons arriver à un magnifique projet financé avec des services à la population à 100 % par le secteur privé.

Je voudrais citer aussi les petites extensions urbaines modestes et bien réparties dans la Ville qui vont se faire, les logements sociaux de la Voie Romaine. Enfin, il y a beaucoup de projets qui font partie de l'ADN de la Ville parce qu'on y travaille énormément mais qui ne concerne pas les finances de la Ville puisque nous essayons de trouver des moyens autres.

Je voudrais quand même dire que sur la Gendarmerie, on a avancé en deux ans comme cela n'a pas été possible de le faire, je dis bien possible donc je reste très respectueux de la période antérieure, en vingt ans. Mais cette Gendarmerie, elle commence cette année et ça, on l'a fait en deux ans, en trouvant le terrain, en ayant un mécanisme permettant d'exonérer la Ville de toutes dépenses et ayant en plus des rentrées d'argent supplémentaires du fait de la mobilisation d'une deuxième assiette foncière.

On repassera, je vous le dis d'emblée, une nouvelle convention avec l'E.P.F.L. au cours du Conseil Municipal du mois de mars. Là, on en a une ce soir. On essaye de mobiliser des moyens extrêmement puissants qui sont à notre portée et qui ne nécessitent pas la mobilisation de finances municipales dans une période de restrictions budgétaires.

Je ne dis pas que c'est parfait et je ne dis pas que c'est formidable et je ne dis pas que nous avons raison sur tout et que vous avez tort sur tout.

Je voudrais simplement qu'on soit un peu plus respectueux les uns des autres et que vous commenciez par ne pas nous lancer des anathèmes au visage au bout de cinq minutes et qu'on essaye d'avancer.

Et moi, je dirai une chose pour terminer, M. BEBING, et vous savez que vous êtes quelqu'un que nous apprécions, vous avez dit "Je vous souhaite une bonne année à titre personnel mais pas forcément par rapport à nos projets politiques", je vais vous dire une chose M. BEBING, je vous souhaite, je vous souhaite, je vous souhaite au niveau de la Ville, une bonne année et tous collectivement parce qu'on n'est peut être pas de la même sensibilité, on n'a peut être des différences d'approches mais vous savez quoi, on vit ensemble. On vit sur le même territoire, on a les mêmes problématiques, on a la même envie d'avancer même si on peut avoir des points de vue différents donc je vous souhaite une bonne année.

Et à mon avis, les débats à venir et pas uniquement ceux de 2017 vont bien au delà du seul champ partisan et politique parce qu'aujourd'hui c'est presque une approche dépassée. Je vous le dis, comme je le pense.

Bien je m'arrêterai là, vous avez une minute M. MEIGNEL."

M. MEIGNEL : " On notera dans le compte-tenu qu'une minute de plus a été accordée et pas plus. Juste une chose, vous avez un art certain de la communication, ça c'est vrai. A vous entendre, vraiment, nous, on a rien compris de ce qui va se passer etc... mais je voudrais juste qu'on revienne au seul fait. Vous dites dans le journal, vous avez redit aujourd'hui, même quand j'ai contesté ce chiffre, que la hausse des impôts à Maizières avait été de 4 %. Je vous redis qu'elle est de 6,25 % et j'en ai une preuve. C'est-à-dire que là, on discute pas avec des grandes phrases, on a ici un projet de Budget que vous avez voté en 2016. A la page 125, il est noté l'évolution des bases, si vous étiez un élu national, que vous teniez ces propos là, il y aurait eu une rubrique "désintox" qui fait fureur et qui très efficace pour permettre aux hommes politiques de ne pas dire n'importe quoi. Quand c'est 6,25 et que c'est écrit, on a le droit de dire que quand vous dites 4 %, ce n'est pas vrai. Premier point.

Deuxième point de mon intervention, vous nous faites un grand laïus en disant qu'on est pas au courant de tout. Mais on est jamais au courant de tout quand on fait un Budget. Le Budget s'appelle Budget prévisionnel. Le DOB est un Débat d'Orientation sur le Budget prévisionnel. La Commune de Metz qui fait un Budget bien avant nous, elle le fait en novembre et décembre de l'année précédente, elle ne sait pas beaucoup de choses mais elle s'astreint comme toutes les Communes qui doivent présenter un DOB à avoir des perspectives, des hypothèses précises d'évolution. On a des hypothèses de ce qui peut se passer et on peut discuter à partir de chiffres.

Une petite remarque, quand je vous parlais du baron local, vous l'avez pris pour vous, libre à vous, mais M. FREYBURGER, vraiment je ne pense pas que le Législateur a changé la Loi en regardant la Ville de Maizières-lès-Metz. Il a changé la Loi en précisant justement ces informations nécessaires parce qu'il s'était aperçu que malheureusement dans de trop nombreuses Communes, le Débat d'Orientation Budgétaire n'était pas assez argumenté. Or, nous avons tous ici à prendre des décisions, on devra voter pour ou contre ce Budget mais si nous n'avons pas eu d'informations préalables sur quoi on se base ? Sur les bonnes paroles de quelqu'un qui nous dit que ça fait 4 % au lieu de 6,25."

Le Maire : "M. MEIGNEL, merci. Je vous rappelle qu'un décret n'est pas du législateur, merci. M. TERRIER"

M. TERRIER : "De façon apaisée, je voudrais revenir sur deux choses que vous avez dites.

L'augmentation des frais de personnel que nous avons relancée. C'est pas exact que nous les avons relancés, ils sont constants dès que vous gardez le même nombre d'effectifs, ça s'appelle le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) mécaniquement avec le même nombre de personnel, vous allez augmenter. Ça fait pas 11 %, ne vous planquez pas derrière le GVT. Elle est trop facile. Elle existe, il faut la pondérer bien sûr. Mais c'est pas 11 %. Par contre, c'est un "poillème" à chaque fois. Ou alors ce qu'il faut faire, c'est ne pas réembaucher quand les gens arrivent à la retraite pour faire baisser la masse. Donc ça, c'est mécanique, il faut pas dire, on relance, les indices augmentent etc... ça s'appelle le GVT. C'est bien connu de tous les services.

Je voudrais revenir également sur le Gendarmerie et vous dire combien je suis satisfait de la solution que vous avez. Mais reconnaissez que si cette solution est possible aujourd'hui, c'est certes grâce à votre travail et celui des services mais aussi de ma pugnacité à ne pas signer la première convention qui nous était proposée.

Rappelez-vous les termes. Ne souriez pas car c'est à tout à fait vrai. Les termes de la convention, c'est que nous fournissons le terrain gratuitement, que nous financions la construction, certes nous avons un loyer pour amortir mais les loyers étaient fixés par la Gendarmerie et n'amortissaient pas le coût de la construction et nous n'avions aucun engagement de la pérennité de la Gendarmerie, c'est-à-dire est ce qu'ils vont rester six, dix, quinze ou vingt ans ?

Sachez qu'au départ, c'était quand même gonflé à la fois de donner un terrain, et j'ai même demandé à la Sous-Préfère à l'époque de savoir si on pouvait faire une comptabilité à part justement pour ne pas plomber l'endettement de la Commune, c'était impossible.

Donc dans ces conditions, j'ai dit "c'est sans moi" et nous avons recherché des solutions, les dernières en date étaient avec MOSELIS.

Aujourd'hui, il y a un système qui se met en place, tant mieux. Mais si nous avons signé il y a dix ans, aujourd'hui, on aurait été critiqué et on aurait une charge conséquente. Mais il faut le dire aussi."

Le Maire : "Tout à fait d'accord avec votre propos. Je voudrais quand même dire une chose, c'est que les premiers jours en tant que Maire, j'ai pris le taureau par les cornes et je vous assure que j'ai secoué tout le monde et on a trouvé une solution mais en ayant des échanges et des analyses partagés avec des élus d'autres Régions. Et aujourd'hui, on arrive à un financement 100 % privé.

Vous aviez également à un moment donné, et je peux très bien comprendre, car il était hors de question pour la Ville dans un autre contexte de tout porter, vous aviez sollicité les Maires de Communes voisines desservies par la Gendarmerie pour qu'elles payent.

Mais aujourd'hui, elles me disent que c'est encore mieux puisque ce ne sont que des fonds privés donc Maizières ne payent pas mais elles non plus. Je pense quand même que cela a été, je vous assure, alors évidemment si vous aviez signé la convention et tout payé, on en serait pas là, on est bien d'accord, mais je peux vous assurer que si je n'avais pas autant travaillé sur le sujet, on en serait pas là non plus.

Je tiens à vous le dire parce que c'est un travail considérable mais qui porte ces fruits comme le reste.

Dernière intervention de ce DOB, il y avait Mme BOUZIANE, M. CASAGRANDA et M. LEONARD."

Mme BOUZIANE : "Donc vous parlez d'un scoop, moi j'en ai un mais un grand de scoop. Car à l'époque, j'avais demandé un emplacement handicapé, j'ai eu dû mal à avoir un emplacement handicapé au Centre-Ville et enfin de compte, on m'a mis un parking handicapé mais en face de la Poste et quand on ouvre la portière, il y a un trottoir, donc un fauteuil ne peut pas accéder. Et on m'a répondu : "Cet handicapé va se garer ailleurs." C'est pour cela que quand vous dites qu'il y a des scoop, moi en dix-neuf ans, je me pose la question, vous avez pas fait grand chose, je suis désolée. Et quand je me suis aperçue également quand je m'occupais de personnes âgées leurs goûters le mardi après-midi, on leur vendait n'importe quoi des calendriers et il y avait beaucoup de personnes âgées qui confondaient le billet de vingt euros et le billet de cinq euros mais on leur disait pas "non", on leur prenait carrément vingt euros."

Le Maire : "Merci Mme BOUZIANE. Ce sujet avait fait l'objet d'une évocation avec le Procureur de la République. Merci de votre intervention. M. CASAGRANDA".

M. CASAGRANDA : "Je voulais répondre à M. TERRIER sur son petit coup de colère, je ne crois pas que M. le Maire nous ferait rejouer l'histoire du 23 juin 1789."

Le Maire : "Alors ça tombe bien car il faut toujours se référer à l'histoire. Merci. Lorsque M. MEIGNEL disait un mot, j'étais un peu absent mais deux minutes et je me suis replongé dans un ouvrage de 1952 sur l'ancien régime et la révolution et la contribution d'Alexis de Tocqueville à l'intelligence des systèmes économiques et ainsi en deux siècles, on a pas inventé grand chose et on l'exprime moins bien. Dernière intervention de M. LEONARD et ensuite on passe au point suivant."

M. LEONARD : "Je voudrais parler à M. MEIGNEL quelques instants des finances. Bon vous nous reprochez tout un tas de choses sur les finances mais moi je vais vous reprocher quelque chose en tant qu'Adjoint aux Finances dans le précédent mandat, vous n'avez pas vu certaines choses, certaines choses qui coûtent à l'heure actuelle à peu près 2 millions à la Ville .

Je parle de certains marchés qui ont été passés à des personnes qui n'avaient pas le droit d'avoir ces marchés. Je parle également dans ces deux millions environ des problèmes informatiques.

Je reviens sur les histoires de marchés. Des Sociétés qui étaient chargées de faire certains contrôles qui n'avaient pas les qualifications pour le faire et pourtant, elles ont soumissionné et ont eu ces marchés, cela a été signé par l'ancien Maire, M. TERRIER, sous couvert normalement du DGS, des Adjoints et vous, en tant que financier, vous n'avez pas vu ces choses là.

Donc je me dis que quelque part, tous les reproches que vous nous faites, vous auriez bien fait de les faire avant. Vous êtes dans une espèce de deuxième croisade, vous auriez dû faire la première avant puisqu'on a tous des rapports avec l'histoire, je pense, que souvenez-vous d'une chose, Saint Louis a fait deux croisades. La deuxième a été mortelle pour lui. La première, il l'a faite mais vous, vous ne l'avez pas faite, vous auriez dû la faire avant. Voilà".

Le Maire : "Merci M. LEONARD. Je me passerai de tout commentaire puisqu'actuellement, il y a une enquête préliminaire qui a été diligentée. Il y a des problématiques qui n'ont pas été vues et je n'accuse absolument pas le Maire parce que le Maire ne peut pas tout voir, ce n'est pas possible ou alors il y passe 24 heures sur 24.

Il y a une enquête préliminaire en cours, plusieurs personnes ont été auditionnées et c'est à la justice de faire son travail et à personne d'autres. Mais je vais vous dire une chose, l'ensemble de ce qui a été constaté, qui n'est pas imputé sur le plan de responsabilité pénale, M. MEIGNEL, ce n'est pas ce que M. LEONARD a dit, ce qui a été constaté constitue des manquements significatifs, des manquements lourds qui ont généré des pertes pour la Ville. Cela ne résulte pas d'un bon travail collectif interne et moi je maintiens que le Maire ne peut pas tout voir. S'il a pas une organisation efficiente autour de lui, il ne peut pas tout voir. Donc loin de moi l'idée d'accuser mon prédécesseur, je dis simplement que parfois, un petit peu de modestie ne fait pas de mal."

1.2 / Admission en non-valeur de produits irrécouvrables -

L'admission en non-valeur de produits irrécouvrables est proposée au vote des Conseillers Municipaux par Mme Mireille FORFERT, Conseillère Municipale Déléguée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

l'exposé du Maire entendu,

VU les démarches entreprises par Mme la Perceptrice, Receveuse municipale,

CONSIDERANT l'irrécouvrabilité des créances ci-après mentionnées :

- Remboursement contrat saisonnier.....Titre 1532740031/2014.....27,70 €,
- Remboursement et pénalités médiathèqueTitre 794/2014.....8,61 €,
- Remboursement d'inscription au conservatoire.....Titre 1127/2015.....0,35 €,
- Remboursement et pénalités médiathèque.....Titre 87/2015.....30,90 €,

DECIDE d'accéder à la requête de la Trésorerie de Maizières-lès-Metz,

DECIDE l'admission en non-valeur des créances précitées, pour un montant total de 67,56 €,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6541 du budget communal.

1.3 / Avance sur subvention 2017 au Maizières Athlétic Club -

Sur invitation du Maire, M. David LEGRAND, Conseiller Municipal Délégué, propose d'attribuer une avance sur la subvention à accorder au Maizières Athlétic Club pour cette année 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le courrier du "Maizières Athlétic Club" en date du 8 décembre 2016,

DONNE son accord pour le versement par la Commune d'une avance de 20 000 € au "Maizières Athlétic Club" à imputer sur la subvention 2017.

1.4 / Tarifs – Cartes de pêche au 7 janvier 2017 -

La revalorisation des tarifs des cartes de pêche est soumise au vote du Conseil Municipal par M. Philippe PAULCSAK, Conseiller Municipal Délégué.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE la revalorisation, à partir du 7 janvier 2017, des tarifs des cartes de pêche comme suit :

Cartes de pêche		Tarifs
Utilisateurs de la Commune	Carte annuelle	30,00 €
	Carte journalière	5,00 €
Utilisateurs de moins 18 ans maiziérois	Carte annuelle	5,00 €
Utilisateurs hors Commune	Carte annuelle	60,00 €
	Carte journalière	12,00 €
Pêche de nuit week-end impair	Carte par week-end	10,00 €

2 / Ressources Humaines -

2.1 / Création et suppression de postes -

Le Maire donne la parole à Mme Malika THIROLOIX, Conseillère Municipale Déléguée, afin qu'elle donne lecture des créations et suppressions de postes à voter.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE la création :

- d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 19 h 30/semaine,
- d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet de 10 h/semaine.

DECIDE la suppression :

- d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet de 16 h/semaine,
- d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet de 8 h/semaine,

CHARGE le Maire de procéder aux différentes nominations,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

3 / Marchés Publics -

3.1 / Constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville de Maizières-lès-Metz et le Centre Communal d'Action Sociale de Maizières-lès-Metz -

La constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville de Maizières-lès-Metz et le Centre Communal d'Action Sociale de Maizières-lès-Metz est proposée au vote des Conseillers Municipaux par Mme Marie-Rose SARTOR, Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 31 voix pour (M. FREYBURGER et Mme DEBRAS ne pouvant prendre part au vote du fait de leurs fonctions respectives au CCAS),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la convention constitutive du groupement de commandes permanent ci-annexée,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente pour la Ville de Maizières-lès-Metz la constitution d'un groupement de commandes permanent en terme de rationalisation des procédures et la réalisation d'économies d'échelle,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes permanent constitué avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Maizières-lès-Metz,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer les marchés passés dans le cadre de ce groupement de commandes permanent ainsi que leurs actes modificatifs dans la limite de la délégation qui lui est consentie en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DIT que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le Budget de l'exercice correspondant.

3.2 / Avenant n° 2 au marché de confection et livraison de repas en liaison chaude à destination des restaurants scolaires, des accueils périscolaires et du Centre Multi-Accueil portant protocole d'accord transactionnel -

La parole est cédée à M. Mehdi ZAROOUR, Adjoint au Maire, qui donne lecture de l'avenant n° 2 au marché de confection et livraison de repas en liaison chaude à destination des restaurants scolaires, des accueils périscolaires et du Centre Multi-Accueil portant protocole d'accord transactionnel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21 et L.141-1,

VU les articles 2044 et suivants du Code Civil,

VU le Code des Marchés Publics du 1^{er} août 2006,

VU le marché de confection et de livraison de repas en liaison chaude à destination des restaurants scolaires, des accueils périscolaires et du Centre Multi-Accueil n°12/01,

VU l'avenant n°1 au marché notifié le 21/07/2016,

VU l'avenant n°2 portant protocole d'accord transactionnel ci-annexé,

CONSIDÉRANT que le montant de la créance de la Société RESTAURABELLE SARL est évalué de manière certaine,

CONSIDÉRANT que la conclusion d'un avenant transactionnel est de nature à éviter un contentieux certain si les sommes dues à la Société RESTAURABELLE SARL ne lui sont pas versées,

AUTORISE le Maire, agissant en qualité de représentant du coordonnateur du groupement de commandes et pour son compte, à signer l'avenant n°2 portant protocole d'accord transactionnel tel qu'il est annexé à la présente délibération ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

4 / Domaine Public et Patrimoine Foncier -

4.1 / Refus du transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes "Rives de Moselle" -

M. Philippe POLLO, Conseiller Municipal Délégué, donne, quant à lui, lecture du point relatif au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes "Rives de Moselle".

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-17 et L 5214-16 et suivants,

VU la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbaine dite Loi SRU,

VU la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite Loi ALUR,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de rester maître dans le choix de l'aménagement de son territoire au travers de son Plan Local d'Urbanisme,

DECIDE de refuser le transfert de compétence automatique à la Communauté de Communes "Rives de Moselle" en matière de Plan Local d'Urbanisme,

PREND acte de la clause de revoyure pour le transfert de cette compétence,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4.2 / Complément d'objectif à la délibération du 14 avril 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme -

M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire, est invité à donner lecture du complément d'objectif à la délibération du 14 avril 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT la fermeture définitive du site de la Société EIFFAGE, situé Voie Romaine, et la volonté d'une reconversion du site par son propriétaire ; la Commune souhaitant maîtriser le changement d'usage de l'emprise foncière concernée,

DECIDE d'ajouter cet objectif de reconversion du site EIFFAGE sis Voie Romaine à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2016,

PRECISE que cet ensemble foncier fera l'objet d'une réflexion spécifique afin de déterminer la nature et la qualité des logements, services et équipements publics susceptibles d'y être réalisés.

4.3 / Convention de maîtrise foncière opérationnelle – ZIL Nord -

Puis M. LEONARD invite le Conseil Municipal à autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine et la Communauté de Communes "Rives de Moselle".

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 26 voix pour et 7 abstentions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Propriété et des Personnes Publiques,

VU la convention cadre intervenue entre la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et l'EPFL en date du 26 mars 2015,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de voir réaliser une requalification de la ZIL Nord,

AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise foncière opérationnelle à intervenir avec la Communauté de Communes "Rives de Moselle" et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour les projets précités.

II) QUESTION ORALE

II.1 / Mme Catherine GLOGOWSKI, Conseillère Municipale de "Maizières, une Ville pour tous", souhaite poser une question relative à la fonction de Maire -

Le Maire laisse ensuite la parole à Mme Catherine GLOGOWSKI, Conseillère Municipale de "Maizières, une Ville pour tous" qui souhaite poser une question relative à la fonction de Maire.

Mme GLOGOWSKI rappelle l'article paru dans le Républicain Lorrain dans lequel le Maire déclare que s'il devenait député, il serait Maire bénévole.

Elle se dit surprise par ces propos. Elle passera sur le temps pas si lointain où il critiquait fortement le cumul de mandat précisant que s'il devenait Maire, il le serait à temps plein.

Elle passera également sur le temps pas si lointain où le Maire disait toujours agir en se conformant à la Loi.

Mme GLOGOWSKI indique donc que la Loi sur le cumul du mandat s'appliquera à tout parlementaire à compter du premier renouvellement de l'Assemblée à laquelle il appartient.

Ainsi, Mme GLOGOWSKI explique donc que si le Maire est élu député, il perdra automatiquement son mandat de Maire.

Elle rappelle aussi que le candidat des Républicains à la Présidentielle, soutenu par le Maire, a annoncé fin décembre 2016 que s'il était élu Président, il ne reviendrait pas sur cette Loi et donc il la maintiendrait. Plusieurs Maires "Les Républicains" actuels ont donc décidé de renoncer à se présenter aux élections législatives comme par exemple le Maire de Périgueux.

Mme GLOGOWSKI demande donc au Maire comment pense-t-il rester Député-Maire, même Député-Maire bénévole, dans la mesure où cela est contraire à la Loi ?

Le Maire remercie Mme GLOGOWSKI d'avoir posé cette question et il y répondra sereinement.

Il indique que lorsque l'engagement politique est ancré dans les gènes, il est difficile de se dire que les générations précédentes ont pu se permettre de cumuler les mandats (Député, Maire, Président de Conseil Départemental, Régional, Ministre, etc...) et qu'elles l'interdisent maintenant aux générations politiques actuelles dont il fait partie.

D'un point de vue général, le Maire pense que le fait d'empêcher la présence de Maire au sein du Parlement est une erreur.

Le quinquennat, auquel il a voté contre, renforce la concentration des pouvoirs entre les mains du Président de la République.

C'est-à-dire qu'il est Président de la République mais également Chef de la Majorité car il y a concomitance et concordance des Majorités législatives et présidentielles.

Ainsi, à son sens, le Premier Ministre ne devient que "l'aide de camp" du Président de la République. Il y a donc une concentration de pouvoir entre les mains du pouvoir exécutif.

La séparation des pouvoirs qu'elle soit stricte ou souple, permet l'équilibre avec le pouvoir législatif. Aujourd'hui, il y a des élus de terrains qui sont Maires qui ont un réel contact avec la population.

Le Maire pense ainsi qu'il n'y a pas de plus grande relation entre les administrés et les Maires, c'est une relation proche presque familiale et affective.

A l'avenir, il n'y aura plus de Maires au Parlement si la Loi ne change pas et les parlementaires se retrouveront entre les partis politiques et le pouvoir exécutif.

Les Députés n'auront donc plus d'implantation municipale leur permettant d'avoir un vrai contact avec la population et une véritable indépendance politique. Le Maire déplore cette Loi qu'il juge funeste, il pense qu'elle répond aux exigences d'une république sondagière d'autant plus docile qu'elle fournit les bonnes réponses aux questions choisies.

Le Maire pense que s'enfermer dans cette voie est une erreur pour la démocratie et ne permettra pas un fonctionnement satisfaisant de la séparation des pouvoirs et un nécessaire contrepoids même en période de concordance des Majorités qui doit être celui de l'Assemblée Nationale et du Sénat à l'égard du pouvoir exécutif composé du Président et du Gouvernement.

Derrière le cumul des mandats, la population voit le cumul des indemnités.

Le monde est arrivé à penser qu'il faut être élu bénévole sur chaque mandat mais cela est impossible ; cela ne permettrait qu'à des rentiers d'exercer des fonctions électives, les seuls à pouvoir se permettre de les exercer sans percevoir une indemnité.

Le Maire indique qu'en échange d'un travail qui demande plus qu'un temps plein, il est normal que l'indemnité soit proportionnelle à la charge effectuée.

Le Maire propose que soit permis, pour des raisons liées à l'exercice démocratique du pouvoir et au fonctionnement des institutions, à des Maires au moins de Communes de petites ou moyennes tailles de siéger au Parlement et de mettre fin à l'écrêtement permettant à un parlementaire qui a un autre mandat de bénéficier d'une fois et demi le montant de l'indemnité parlementaire. C'est-à-dire qu'un Député-Maire percevrait l'indemnité de parlementaire et renoncerait à celle de Maire.

Tous partis politiques confondus, certains sont opposés au cumul des mandats alors que d'autres pensent que priver le Parlement de la présence de Maires est une hérésie. Le Maire se situe dans la seconde catégorie.

Par rapport à l'exercice de son mandat local auquel il tient profondément, le Maire indique, qu'en aucune façon, il ne trahira la confiance des Maiziérois. La Municipalité s'est engagée pour la Ville de manière largement investie dans ses missions. Le Maire n'est pas prêt à mi-mandat à quitter les Maiziérois, il se sent très bien parmi les Maiziérois dont il fait partie à part entière.

Le Maire confirme à nouveau donc que sa priorité est Maizières-lès-Metz.

Mme GLOGOWSKI acquiesce les propos du Maire indiquant qu'elle n'a jamais été contre le cumul des mandats et elle a toujours été favorable au cumul d'un mandat local et national pour les raisons qu'il a évoquées.

Cependant, elle rappelle qu'il avait critiqué l'ancien Maire, député à l'époque, sur son absence de la Ville.

Mais, elle rappelle que la Loi est votée et que si M. FILLON est élu Président, il ne reviendra pas sur celle-ci.

Même si M. FILLON revenait sur cette Loi, elle est pour l'heure votée et elle précise bien qu'elle s'appliquera à tout parlementaire donc nouvellement élu à compter du premier renouvellement de l'Assemblée à laquelle il appartient. Si le Maire se présente aux élections législatives et est élu, il ne sera plus Maire.

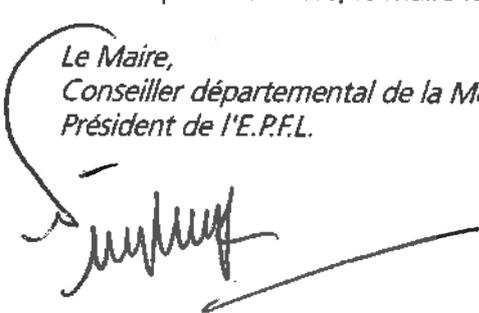
Ainsi, Mme GLOGOWSKI affirme que même si le Maire indique qu'il souhaite rester Maire, il ne le serait plus. Ainsi, soit il renonce à se présenter aux élections législatives auquel cas il reste Maire ; soit il se présente aux élections législatives, il est élu et ne sera plus Maire.

Le Maire partage le propos de Mme GLOGOWSKI. A titre de complément, il répond que la Loi est un acte politique qui est l'expression de la volonté générale exprimée par les représentants de la Nation. Ce ne serait pas le premier texte de Loi à être modifié.

Néanmoins, le Maire a exprimé clairement sa position. Il sera parfaitement capable de faire des choix davantage tournés vers l'intérêt général que vers un cheminement personnel.

Cette réponse donnée, le Maire lève la séance.

*Le Maire,
Conseiller départemental de la Moselle,
Président de l'E.P.F.L.*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Freyburger', with a long horizontal line extending to the right.

Julien FREYBURGER

